

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉZIERS MÉDITERRANÉE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2014

La séance est ouverte à 18 h 10, sous la présidence de M. Frédéric LACAS, Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, dans la salle Paul Riquet du Palais des Congrès, 29 avenue Saint-Saëns, à Béziers.

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames et Messieurs, bonjour. Tout d'abord, je voudrais remercier le Maire de Béziers de nous accueillir au Palais des Congrès, dans la ville. Je vais lui laisser la parole bien entendu.

M. MENARD.- Deux mots pour vous dire que je suis très heureux de vous recevoir et que nous vous recevions dans cette belle salle du Palais des Congrès. Juste un mot pour vous souhaiter évidemment de belles fêtes dans les jours à venir, un joyeux Noël ; et puis, un joyeux Noël, cela passe par une belle crèche de Noël. Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je remercie aussi Thierry BOUCHER, le futur Directeur de la SEBLI, qui vient assister pour la première fois aux débats de notre Communauté d'Agglomération. Je lui demande de se lever. C'est le nouveau Directeur de la SEBLI. Il n'est pas encore en poste, mais il sera là d'ici le 15 janvier, et nous en aurons bien besoin. Merci.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Nous allons désigner maintenant le secrétaire de séance. Monsieur Adil CHOUKRI-TOURI, si vous êtes d'accord, vous serez secrétaire de séance. Nous allons pouvoir faire l'appel.

M. CHOUKRI-TOURI.- Bonsoir à tout le monde.

Gérard ABELLA : présent

Nourredine ABID : présent

Elie ABOUD : présent

Gérard ANGELI : présent

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL : présente

Guy ASSEMAT : présent

Bernard AURIOL : présent

Viviane BAUDE-TOUSSAINT : présente

Alain BIOLA : présent

Brice BLAZY : présent

Didier BRESSON : présent

Henri CABANEL : présent

Adil CHOUKRI TOURI : présent

Guy COMBES : présent

Aimé COUQUET : présent

Benoît D'ABBADIE : présent
Nataly DARTIGUELONGUE : présente
Sandrine DAUGAS : présente
Ariane DESCALS-SOTO : présente
Caroline DESCHAMPS : absente, représentée par Alberte FREY
Odette DORIER : présente
Jacques DUPIN : présent
Jean-Michel DU PLAA : présent
Bénédicte FIRMIN : présente
Alberte FREY : présente
Jean-Paul GALONNIER : absent
Gérard GAUTIER : présent
Marie-Agnès GAZEL : présente
Claude GEISEN : absent, représenté par Frédéric LACAS
Robert GELY : présent
Marie GIMENO : présente à partir de 19 h, représentée jusqu'à son arrivée en séance par Bernard AURIOL
Jacques GRANIER : présent
Dominique GUIFFREY : présente
Michel HERAIL : absent, représenté par Laurence RUL
Agnès JULLIAN : présente à partir de 18 h 30
Frédéric LACAS : présent
Jean-Pierre LAMBERT : présent
Pascale LAUGÉ : présente
Jean-Pierre MARC : présent
Yvon MARTINEZ : présent
Robert MENARD : présent
Michèle MILLER : présente
Michel MOULIN : présent
Magali PALERMO : présente
Daniel PAREDES : présent
Claude PATIN : présent
Perrine PELAEZ : présente à partir de 18 h 30, représentée jusqu'à son arrivée en séance par Nataly DARTIGUELONGUE
Roselyne PESTEIL : présente
Natalia PETITJEAN : présente
Elisabeth PISSARRO : présente
Christine PUECH : absente, représentée par Alain BIOLA
Jean-Claude RENAU : présent
Pascal RESPLANDY : présent
Alain ROMERO : présent
Annie ROUGEOT : présente
Philippe ROUGEOT : absent
Laurence RUL : présente
Annie SCHMITT : présente
Alain SENEGAS : absent
Michel SUERE : présent
Florence TAILLADE : présente
Christophe THOMAS : présent
Catherine VANDROY : absente, représentée par Pascal RESPLANDY
Pierre VILLENEUVE : présent
Luc ZÉNON : présent

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Sur table, vous avez l'exposé de la décision modificative n° 9 au budget principal, qui sera la question n° 4 bis.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

Il faut approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 20 novembre 2014. Y a-t-il des questions sur ce procès-verbal ? Pas de question.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 20 novembre 2014 est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 00 : ADMINISTRATION – Compte rendu des décisions du Président Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons passer au tableau des décisions du Président. S'il y a des questions, vous pouvez vous exprimer. Pas de question.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 00 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

INFORMATION SUR LA CONSTITUTION DE GROUPES POLITIQUES

M. LE PRÉSIDENT.- Vous l'avez vu dans la presse, il y a un groupe politique qui veut se constituer, et je crois que M. BLAZY voulait parler.

M. BLAZY.- Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Élus communautaires, nous vous informons de la déclaration d'un groupe Divers Droite. La création de ce groupe est le résultat d'une analyse économique évidente sur notre territoire ; c'est que la CABM ne gagnera pas sans Béziers, et Béziers ne gagnera rien sans la CABM. Cela, c'est le fondement même de ce groupe qui se veut être un groupe d'élus communautaires pour travailler, donc un lieu de travail.

Je vais passer la parole à Jean-Pierre MARC qui fait partie du groupe et qui va vous lire une intervention.

M. MARC.- Nous serons là – et je cite Frédéric LACAS – « pour construire et non pour détruire ». Nous nous emploierons à défendre les intérêts de toutes les communes, à lutter contre le Béziers bashing, fût-il réalisé par un auteur à succès sur des plateaux des médias. Nous ne pouvons laisser à penser devant la France entière que le Biterrois est l'équivalent de la Bande de Gaza.

Nous rappelons que l'attractivité de notre territoire est essentielle pour l'évolution économique. La première lutte pour améliorer le niveau de vie de la population passe par la création d'emplois. Si nous comprenons la légitime peur des commerçants du centre ville, on ne peut rayer d'un trait de plume 300 emplois et 4 millions d'euros de salaires injectés dans l'économie du Bassin du Biterrois. Une population fortement paupérisée entraîne toujours à terme la chute des structures commerciales préexistantes. Ce sont 300 personnes, sans compter les emplois induits, qui, au lieu de vivre de minima sociaux, retrouveront leur dignité dans le travail. Voilà ce qui peut contribuer à relancer l'économie locale.

A quoi peuvent servir des commerces si la clientèle n'a pas les moyens d'acheter ? De plus, la zone de la Méridienne est à 60 % sur le territoire de Villeneuve-lès-Béziers qui n'a pas été consultée, alors qu'elle devra, elle aussi, instruire et attribuer, si elle le désire, ce permis de construire à Orchestra, comme elle l'a déjà fait pour Leroy-Merlin. Voilà un exemple de ce que peut amener un groupe : une vision transversale.

Quand on veut bâtir une structure solide, il arrive parfois que des pierres essentielles ne s'ajustent pas à cause de leurs aspérités. Il est alors nécessaire de mettre un liant pour maintenir leur cohésion. Nous voulons être ce lien. On nous a expliqué à la conférence sur la prospective économique du territoire que la réussite dépendait du dynamisme de nos entreprises avec une dose en plus de créativité rebelle. Nous voulons personnaliser cette créativité rebelle.

La plupart des élus communautaires ont choisi de s'engager par conviction et dévouement pour promouvoir le développement et l'attractivité de l'ensemble de notre territoire. Notre groupe leur offre l'opportunité de réaliser concrètement cet engagement. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je précise que le groupe que vous constituez comprend M. BLAZY, M. MARC et Mme DESCALS-SOTO. Alors je prends note de la création de ce groupe. J'ai déjà donné mon opinion là-dessus, j'ai dit que dans une assemblée communautaire nous avons d'abord à travailler et que nous étions sur des feuilles de route et des objectifs, et que la présence de groupes pourrait entraîner des ralentissements de fonctionnement. Je prends acte de la constitution de votre groupe, mais je ne valide pas forcément la création de groupes car, à mon avis, la Communauté d'Agglomération n'est pas l'endroit où on devrait les mettre, en tout cas au niveau d'un conseil communautaire. Il y a des partis politiques qui peuvent, certes, s'exprimer, mais dans d'autres instances à mon sens. Maintenant, si la représentativité de ce groupe veut être faite, je suis prêt à la prendre. Mais ce qui m'intéresse surtout, c'est notre action, l'action sur ce territoire au niveau du développement économique, mais surtout sur des objectifs, sur une feuille de route et sur des projets. Après, je serai preneur de tous ceux qui se mettront derrière.

Alors, quand il y a création d'un groupe, il y a mise à disposition d'un local. Il sera mis à disposition. Maintenant, sur les moyens, j'ai la possibilité d'arbitrer et je ne tiens pas à mettre de moyens. Il y a assez de soucis maintenant d'économies à faire pour ne pas aller dans ce sens. Voilà ce que je voulais préciser.

Nous allons passer maintenant aux délibérations. Comme Alain ROMERO doit nous quitter et qu'il y a une question qui est importante, c'est le protocole de coopération 2014 entre la Région Languedoc-Roussillon et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, c'est la délibération n° 6, nous allons l'examiner tout de suite. De toute façon, en plus, c'est très important puisque c'est un sujet majeur et suffisamment important pour que nous puissions même commencer par cette question.

DÉLIBÉRATION N° 6 : STRATÉGIE TERRITORIALE – Protocole de coopération 2014 – Région Languedoc-Roussillon et Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Ce protocole de coopération, c'est important puisque, jusqu'à maintenant, il y a engagement sur une confiance réciproque avec la Région, qui est retrouvé au-delà de divisions qui ont été délétères. Je viens un peu d'en parler il y a quelques instants. Nous pouvons nous féliciter du travail des services. Les services travaillent déjà sur un avenant d'un protocole ultérieur sur d'éventuels projets de territoire qui seront arrêtés.

Le travail partenarial engagé avec la Région révèle un socle commun d'orientations stratégiques de développement. En particulier, la dynamique territoriale du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (appelé communément dans les réunions le SRADDT), qui place Béziers Méditerranée au cœur d'un espace urbain à fort enjeu, constitue le cadre de la réflexion des élus pour l'élaboration du projet de territoire.

Avec la conviction que, seules, l'affirmation d'une complémentarité et la recherche de cohérence entre les niveaux de collectivités peuvent optimiser l'action publique locale, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée souhaite renforcer et ouvrir de nombreux champs de coopération avec la Région. Il s'agit, au service de la population, de travailler ensemble sur des sujets majeurs tels que l'habitat, le renouvellement urbain, le sport et la culture, l'enseignement supérieur, le développement économique et touristique, l'emploi, le patrimoine naturel et urbain, la mobilité, les déplacements, l'aménagement du territoire, l'alimentation en eau et la politique de la ville.

Plus largement, le dialogue engagé avec la Région est essentiel dans la mobilisation de financements nationaux et européens dans le cadre des programmes opérationnels et des contrats de plan État-Région. Il doit permettre de favoriser l'émergence d'un projet de territoire pertinent, proposant des réponses adaptées, en cohérence avec les priorités régionales et trouvant écho auprès des différents partenaires institutionnels.

Un premier protocole d'accord vient, dès 2014, traduire de façon concrète ce partenariat avec la Région dont la mise en œuvre doit se poursuivre les années suivantes bien entendu au regard d'un projet de territoire finalisé.

Ce protocole de coopération est joint en annexe à la délibération. Y sont déclinés les différents champs d'intervention de la Région sur le territoire de Béziers Méditerranée autour des trois axes stratégiques du Pacte Régional, à savoir :

- Assurer l'égalité des chances
- Développer l'économie régionale
- Aménager durablement le territoire.

Il vous est proposé :

- d'approuver le présent protocole d'accord pour l'année 2014 ;
- de m'autoriser à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Avez-vous des questions ? Monsieur COUQUET, vous avez la parole.

M. COUQUET.- Merci, Monsieur le Président. Vous avez indiqué en début de votre intervention que ce protocole était très important. Ce qui m'ennuie un peu, c'est que nous ne l'avons reçu que le 16, et nous sommes aujourd'hui le 18. Alors pour moi, qui ne suis pas dans un groupe, qui n'ai pas autour de moi des techniciens pour me donner des renseignements si j'en ai besoin, même si nous pouvons nous adresser à la Communauté d'Agglomération pour avoir des renseignements et d'habitude les fonctionnaires de la Communauté font bien leur travail, remarquez quand même qu'en un jour il est difficile de

vraiment apprécier le contenu de ce protocole qui est important et qui a un contenu où, parfois, cela mérite un peu plus de travail ; d'autant plus que nous sommes en train – ce qui est une bonne chose – de préparer le projet de la Communauté d'Agglomération et où il y a un bon travail qui est fait par groupes et qui va, je crois, dans le bon sens, encore que hier j'ai assisté au groupe transversal à Corneilhan avec Michel SUERE et j'avais l'impression que nous allions là un peu au galop et que tout était déjà prêt, qu'il fallait dire « oui » ou « non ». Le contenu est intéressant, mais là aussi c'est de la rapidité. Alors je sais que nous sommes maintenant en fin d'année et qu'il y a eu les élections au mois de mars dernier. Mais cela ne fait rien, essayons à certains moments de prendre un peu le temps. Là, moi, cela m'ennuie qu'en un jour nous soyons obligés de dire « oui » ou « non ».

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a des dates butoirs, comme vous l'avez dit. Nous avons eu un rendez-vous avec la Région, que nous demandions depuis fort longtemps, pour enfin trouver une main tendue puisqu'il y a eu un nouveau Président et il fallait le rencontrer. C'était le 10 décembre, cela ne fait que 8 jours aujourd'hui. Nous ne pouvions pas faire autrement. Le seul problème, c'est qu'il faut que, nous, nous puissions voter ce protocole pour que, eux, ils puissent le voter demain, et c'est la dernière date qu'ils ont. Nous étions donc obligés d'accélérer les choses, et cela fait partie des contingences parfois de fin d'année. Le fait de ne pas le voter maintenant et que ce ne soit pas inscrit aussi dans leur vote, cela nous décalait d'un an, comme cela se passe dans ces cas-là. Il fallait donc monter à la volée, si j'ose dire.

M. COUQUET.- C'est un peu dommage pour le travail démocratique.

M. LE PRÉSIDENT.- Je le sais bien. Après, il faut faire confiance au travail des services qui tiennent compte quand même de l'avis des commissions. De toute façon, ce n'est qu'une prise d'acte et de positionnement. Les débats continueront encore puisque rien n'est définitif, et chaque projet sera présenté en Bureau et en Conseil Communautaire. Monsieur MENARD, vous avez la parole.

M. MENARD.- Merci. Cela doit être le miracle de Noël, je suis d'accord avec Aimé COUQUET, en dehors de la crèche... Je comprends tout ce que tu dis, Frédéric, sur le temps, mais c'est quand même un document d'une telle importance que cela me semble un tout petit peu problématique, d'autant qu'il y a en plus des problèmes de procédure. Légalement, nous devons recevoir la note de synthèse et le protocole en même temps que les convocations, 5 jours avant le Conseil Communautaire. Ce n'est pas le cas. Nous ne l'avons pas eu dans ce délai. Alors j'ai compris qu'il y avait des problèmes, mais nous sommes juste légalement en dehors des clous. Je ne vais pas en faire une histoire. Frédéric, nous n'allons pas pinailler deux heures là-dessus, mais je dis que c'est un problème, d'autant que tu nous dis : « on peut y revenir ». Je suis d'accord avec toi, il y a tout un tas de choses suffisamment larges pour laisser la place à plein de possibilités, mais sur quelques sujets il y a des orientations et des choses qui sont chiffrées. Je pense évidemment par exemple à la piscine ; s'agissant de la piscine, il y a même le chiffre qui est avancé. C'est un choix. J'ai lu le texte. Evidemment, il y a des formules que j'ai du mal à comprendre. Il est indiqué qu'il faudrait qu'elle soit à proximité du Lycée Marc Bloch à Sérignan. Le terme « à proximité » est un concept suffisamment flou ; on peut considérer que, vu du bout du monde, 20 kilomètres c'est à proximité de Sérignan. Mais, enfin, là il y a des choix. Je ne voudrais pas comme cela, avec toutes les excuses que tu as avancées sur la nécessité d'aller vite, que nous nous trouvions à faire des choix qui nous engagent au-delà du raisonnable. Sur ce choix-là – je pourrais en prendre d'autres parce qu'il y en a d'autres – cela me semble problématique.

Ensuite, ce qui me semble problématique – tu me diras que c'est toujours le temps pressé, et

je te suis sur la nécessité d'aller vite – c'est que la plupart de ce qui est avancé, cela entérine quand même des projets, une idée, une approche qui est celle de la précédente mandature. La rupture que nous pourrions espérer, elle n'y est pas. Il y a des projets qui sont les projets qui étaient dans les tuyaux en gros. Tu me diras que, peut-être, il faut aller vite et que donc il faut prendre les projets qui étaient dans les tuyaux. Je trouve que, de temps en temps, on peut juste s'interroger sur cela. C'est problématique.

Par ailleurs, je voudrais dire qu'il y a des domaines, par exemple sur la culture, où les élus de Béziers que nous sommes, nous avons plus que des réticences. Là encore, tu vas me dire qu'il faut faire vite, qu'il faut le voter aujourd'hui pour qu'ils le votent demain. Mais enfin, quand même, cela nous oblige à faire à toute vitesse des choix. A la fois, tu nous dis qu'il faut aller vite et tu dis à juste raison que c'est un document important ; tu as raison, c'est un document important. Là, il peut finir par y avoir une contradiction. Ensuite, quand on lit dans le texte – je ne vais pas reprendre textuellement la phrase – qu'il s'agit de défendre l'identité de la Région Languedoc-Roussillon, je ne vous ai pas amené le journal mais depuis hier il n'y a plus le Languedoc-Roussillon. C'est donc un problème. C'est un texte qui affirme quelque chose qui ne sera plus aujourd'hui effectif. Alors on peut le regretter ou l'approuver. En tout cas, il y a une vraie contradiction entre ce qui a été voté hier et ce qu'on nous demande d'entériner aujourd'hui.

Voilà les quelques remarques que je voulais faire. Je pourrais en faire d'autres, mais enfin je ne vais pas parler pendant une heure. Je trouve que, là, nous sommes devant une drôle de situation ; c'est-à-dire qu'en gros on nous demande de voter un texte que même les maires que nous sommes, le Conseil Communautaire que nous représentons ici, n'ont jamais vu. Ce n'est pas que vous qui ne l'avez jamais vu. Nous ne l'avons jamais vu. Personne n'avait jamais vu ce texte. C'est quand même un texte d'avenir qui implique des vrais choix, que nous n'avons jamais vu. Moi, je l'ai découvert comme vous, exactement en même temps. Là, pour une fois, il y a un traitement équitable, mais par le bas si j'ose dire. Pour toutes ces remarques, tu l'as compris, je ne veux pas mettre des bâtons dans les roues, mais je dis : c'est compliqué parce que nous entérinons des choix à la va-vite.

Mme PISSARRO.- J'aurais voulu prendre la parole.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous vous écoutons.

Mme PISSARRO.- M. le Maire de Béziers vient en effet de soulever la question de la culture. Cela me touche d'autant plus que nous faisons partie de commissions et il n'y a vraiment pas un mot sur le patrimoine biterrois à aider. Il n'y a absolument rien. Les seuls chiffres que j'ai, c'est une petite aide à la Librairie des Sources de 2 500 € ; ce qui est bien peu par rapport à l'extension par exemple du Musée de Sérignan, et je n'ai rien contre le Musée de Sérignan, où on alloue 1 500 000 €. On dit que la Région veut absolument la conservation et la valorisation du patrimoine culturel, la restauration des monuments historiques, le soutien aux musées labellisés « Musées de France » ; ce qui est le cas de nos musées qui sont dans un état déplorable, et tout le monde le sait ici ; l'opposition précédente ne peut pas me contredire. Je viens de demander par trois fois à la Région Languedoc-Roussillon de nous soutenir pour la restauration de la tour occidentale de la Cathédrale Saint-Nazaire qui, je pense, fait partie du patrimoine et de toute l'image de notre territoire. Réponse : « j'ai le regret... vous reviendrez ».

Deuxième demande : le financement de la restauration des sculptures du portail occidental de la même cathédrale. Réponse : « j'ai le regret de vous informer... on reverra ça plus tard ».

Enfin, troisième refus juste pour le patrimoine, je ne parle pas des musées, et M. LACAS,

j'espère, nous soutiendra pour nos besoins. Pour la demande pour la façade principale du Théâtre Municipal, même réponse.

Alors je me dis que nous sommes tous des citoyens. Il y a eu peut-être un passif entre le maire précédent et la Région. Nous arrivons tous ici, je paye des impôts comme tout un chacun ici à Béziers, et je vois que nous sommes traités vraiment comme le parent très pauvre, pas comme le parent pauvre puisqu'apparemment nous sommes tellement riches qu'on ne nous aide pas du tout.

Par contre, Monsieur le Président, je note que Sérignan semble être devenue le centre du monde ou du moins de notre agglomération. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour vous répondre, l'engagement, ce n'est pas un engagement acté. Ce sont des sommes qui peuvent être débloquées si nous allons au bout de nos projets et si nous les votons. Premier point.

Deuxièmement, pour vous répondre pour Sérignan, c'est l'extension du Musée régional d'Art Contemporain qui était prévue de longue date. Vous savez qu'il y a une inertie dans les choix et dans les achats, etc. C'est quelque chose qui date depuis 4 ans. Le rayonnement du territoire ne s'arrête pas qu'à Béziers même s'il passe par Sérignan. Il y a un Musée régional d'Art Contemporain. Puisque vous faites partie de la commission tourisme, vous devez connaître ce sujet. Nous ne pouvons que nous en féliciter puisqu'il attire des gens qui viennent d'autres endroits. Quand on fait une médiathèque sur Béziers, nous ne pouvons que nous féliciter que cette médiathèque soit une valeur ajoutée dans l'aménagement du territoire et dans l'attractivité du territoire.

Après, s'agissant des documents que vous n'avez pas reçus, les membres du Bureau ont eu ce protocole. Il leur a été envoyé il y a plus d'une dizaine de jours. Je dis bien : les membres du Bureau. Je comprends bien que les conseillers communautaires ne l'ont pas eu.

M. MENARD.- Pardon. Nous l'avons reçu vendredi.

M. LE PRÉSIDENT.- Je veux bien reconnaître que vous ne l'avez reçu que vendredi. Maintenant – j'en avais parlé dans une vie de mandat antérieur – on ne peut pas toujours jouer les Calimero, c'est-à-dire qu'antérieurement on s'était plaint justement d'une non ouverture de territoire et de l'absence d'aides des autres collectivités. Là, nous avons une ouverture. Sur les projets, j'ai un petit résumé. Par exemple, pour les logements sociaux, les projets qui sont pris en compte dans ce protocole sont les projets qui correspondent à une compétence Agglomération. Quand vous parlez des musées de Béziers, pour l'instant, c'est quelque chose qui n'a pas été mutualisé. Donc, tant que nous n'avons pas pris les musées de Béziers en compétence Agglomération, nous ne pouvons pas, nous, Communauté d'Agglomération, parler des musées de Béziers. Vous connaissez mon avis sur les établissements culturels que nous pouvons mutualiser, je l'ai déjà dit en public.

Pour les logements sociaux, je parle en hors taxes, sur 8 413 000 €, la participation de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée c'est 1 273 000 €, et la Région viendra à hauteur de 139 000 €. C'est déjà ça.

Pour l'équipement aquatique, en sachant que c'était quelque chose qui était prévu sur un mandat précédent, sur 7 142 000 €, la Communauté d'Agglomération a prévu 3 800 000 € et la Région Languedoc-Roussillon qui a encore actuellement un pouvoir décisionnaire – même si nous allons vers une Région qui s'appellera je ne sais comment ; il est proposé « Sud de France » ; est-ce que ce sera accepté ? Nous le verrons, mais ce n'est pas cela l'important – acte une somme de 1 200 000 €.

Pour développer l'économie régionale, s'agissant de l'aéroport Béziers/Cap-d'Agde, avant la Région ne participait pas. Nous avons réussi à les faire venir sur une participation à

200 000 €. Vous savez que la CCI risque d'être en mal de continuer sa participation, et il était bien de trouver 200 000 €. Le montant au niveau de l'aéroport Béziers/Cap-d'Agde, c'est 7 351 000 € ; le syndicat participe à la hauteur de 1 240 000 €.

Sur la valorisation du site de Fonseranes, nous étions à 7 M€ au départ, nous sommes déjà à 10 M€, et la Région nous suit toujours à la hauteur de 20 % comme elle l'avait dit + les fonds FEDER pour lesquels elle tient le levier. Donc, sur le projet de Fonseranes que vous connaissez tous, qui représente un montant de 10 212 000 €, la participation de la CABM c'est 4 085 000 € ; la Région viendra à hauteur de 2 042 000 €.

Pour l'éco-port de Sérignan, qui est un projet qui a été évalué à 27 100 000 €, sachez que c'est un projet qui va être porté par le privé dans sa majorité. La Communauté d'Agglomération n'aura à participer qu'à hauteur de 15 % sur un projet de cette hauteur-là. La Région, pour l'instant, attend d'avoir le passage à l'acte de la Communauté d'Agglomération mais sera prête à apporter sa participation sur la somme qu'engagera la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée si toutefois nous portons un projet. Je vous rappelle que c'est un projet porté à 85 % par le privé, qui est un investissement qui va faire marcher le territoire et les entreprises, qui équivaut à 200 emplois directs et indirects, et qui peut démarrer assez rapidement.

Ensuite, dans l'aménagement durable du territoire, il y a Aqua Domitia. C'est un projet à 80 M€. La Communauté d'Agglomération participe à 2 900 000 €. C'est pour nos viticulteurs bien entendu. La Région Languedoc-Roussillon vient à la hauteur de 6 700 000 €.

Sur la ligne LGV, les études pour la réalisation de cette ligne représentent un montant de 15 050 000 €. La participation de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée c'est 470 000 €. La Région viendra à hauteur de 4 233 000 €.

Alors, quand nous avons ces participations qui sont actées et qui n'étaient pas forcément actées dans un mandat précédent, nous ne nous sommes pas obligés de nous engager, mais il s'agit juste de prendre acte que nous sommes preneurs. Mais si nous n'allons pas au bout de notre process, peut-être que nous ne le ferons pas, et je crois que par rapport à cela il faut acter que nous sommes preneurs des propositions de financement de la Région, même si nous sommes un peu dans la précipitation. Enfin, il y a peut-être une opportunité à prendre et qu'il ne nous faudra pas laisser passer. Nous avons laissé passer un certain nombre de trains jusqu'à maintenant ; autant les prendre quand on nous les propose, d'autant plus qu'on parle de ligne LGV.

Monsieur ABOUD, vous avez la parole.

M. ABOUD.- Merci, Monsieur le Président. Je ne reviens pas sur la question de forme. Il est vrai qu'il est peut-être préférable d'améliorer les contacts entre l'administration et les élus, mais cela a été dit, je ne le redis pas.

Je reviens sur le fond. Je pense qu'il y a deux choses différentes et il ne faut pas qu'il y ait des non-dits entre les élus, vice-présidents ou élus. Moi, je dirai que pour la première fois – je le reconnais, je l'assume – il y a aujourd'hui un dialogue apaisant, en tout cas des passerelles entre la Région et la CABM. Nous allons donc profiter de tout cela. Par contre, Monsieur le Président, je pense qu'il vaut mieux ne pas bien sûr identifier d'une façon figée tel ou tel projet parce qu'il vaut mieux que nous nous voyions entre nous pour définir les projets structurants dans l'avenir. Il convient surtout de ne pas mettre telle ville contre telle ville, et il ne faut pas que la ville centre se sente isolée. Par contre, j'entends ce que vous dites, Madame la Vice-Présidente ; la Région ne peut pas venir sur un projet communal, à partir du moment où il s'agit là d'une convention entre l'Agglomération et la Région. Après, c'est à la Ville de rentrer en contact avec l'Agglomération et de dire : « voilà, au niveau de l'approche culturelle, nous avons besoin de tel ou tel soutien », et nous serons là, nous, élus

de Béziers, aussi pour dire la même chose que vous, je le précise, je le note. Il n'est pas question d'avoir un déséquilibre au niveau du territoire.

Mais, de grâce, pour une fois aujourd'hui qu'il y a un dialogue qui fonctionne, ne donnons pas l'image à la Région que nous ne sommes pas d'accord. Prenons ce cadeau. Réunissons-nous entre nous pour voir, par la suite, la définition des projets structurants, la typologie des projets structurants et voir comment nous pouvons faire pour aider telle ou telle commune ou tel ou tel projet.

Voilà ce que je voulais indiquer. Merci.

M. RESPLANDY.- Puis-je intervenir ?

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur RESPLANDY, vous avez la parole.

M. RESPLANDY.- Merci, Monsieur le Président. Je voudrais intervenir pour renforcer un peu le propos qui vient d'être tenu. J'ai envie de dire : nul ne peut se prévaloir de ses propres turpitudes. Nous sommes pris de vitesse, Monsieur COUQUET l'a dit. La Région veut fermer son budget, elle veut acter un certain nombre de choses. Pour ce qui nous concerne, notre projet de territoire n'est pas encore terminé. Cela fait 9 mois que nous sommes élus et nous sommes pris de vitesse. Posons-nous la question : comment se fait-il qu'aujourd'hui nous ne soyons pas en amont avec la Région ? Au niveau de la Région, il y a effectivement une opportunité, les choses ont l'air de se régulariser. Profitons-en, et je reprends le propos de M. ABOUD en disant cela. Maintenant, ce qu'il faut remarquer, c'est que peut-être nous avons perdu beaucoup de temps, beaucoup de choses qui n'étaient peut-être pas si importantes que cela et qu'aujourd'hui nous sommes pris de vitesse sur l'établissement du projet d'agglomération, sur tout un tas de choses. Il faut peut-être changer cela ; c'est-à-dire qu'à un moment donné l'Agglomération n'est pas un comptoir où les communes viennent faire leur marché. L'Agglomération, c'est une assemblée. L'Agglomération, c'est un territoire et il doit être géré comme tel.

Alors je sais que certains considèrent que la première des entités doit être la commune. Je ne défends pas ce point de vue aujourd'hui. Je pense que nous avons un territoire à gérer. Cela nécessite que nous nous y attelions et que nous travaillions tous ensemble sur ce sujet, en faisant abstraction des particularités de chacun.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur GAUTIER, vous avez la parole.

M. GAUTIER.- Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi, Monsieur le Président, une fois n'est pas coutume, de vous féliciter pour votre initiative de vous employer à nouer des relations étroites et constructives avec certaines autres collectivités. En effet, vous soumettez ce soir à notre assemblée la signature d'un protocole de coopération avec la Région Languedoc-Roussillon. Ne pas l'avoir fait plus tôt est peut-être un reproche que l'on peut faire au responsable des mandatures précédentes.

J'imaginai que nous avions tous lu ce protocole. Moi, je l'ai lu, un peu en travers quand même, ce protocole. Pour l'autodidacte que je suis, je le confesse, il m'a fallu à plusieurs reprises consulter le dictionnaire et même m'y reprendre à deux fois, voire trois fois, sur certains points car, comme le dit Victor Hugo « ces choses-là sont rudes ; il faut, pour les comprendre, avoir fait des études », et les miennes sont limitées, vous le savez. Alors il y a de nombreux termes très sophistiqués, de nombreuses redites, un peu – il faut le dire – de blabla promotionnel et beaucoup de chiffres. Mais il y a aussi bien sûr – et c'est bien là l'essentiel – beaucoup de points positifs. Vous l'avez dit, cela a déjà été dit, mais pour ma part je recentrerai la réflexion sur ce qui me paraît l'essentiel. Il est vrai que notre projet communautaire du territoire n'est pas encore arrêté, mais l'émergence de certains projets paraît évidente. Je citerai :

- Fonseranes qui est une réalisation touristique et économique phare ; c'est une participation de 2 M€ sur 10 M€, vous l'avez dit ; attention au dépassement.
 - L'éco-port de Sérignan. C'est un montant de 27 M€ rien que pour l'éco-port.
 - La LGV et la gare TGV. C'est un projet qui nécessite une grande mobilisation.
 - Aqua Domitia. C'est un grand espoir pour notre viticulture.
 - L'aéroport. J'ai lu : 50 M€ de retombées et 200 000 € de la Région Languedoc-Roussillon. Mais je rappelle, chers collègues, que nous donnons quand même à l'aéroport 1 240 000 € par an. Il y a les participations de La Domitienne et de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. Compte tenu aussi des participations aux frais de fonctionnement, il ne faudrait pas non plus que les retombées soient anéanties par toutes ces dépenses.
 - En matière d'habitat, vous avez cité un exemple : 42 logements sociaux, 4,8 M€ d'investissements, 140 000 € de subvention, soit 3 %. Vous me direz que c'est toujours mieux que le Département qui plafonne à zéro %.
- Alors, dans ces domaines, par interventions croisées, il est vrai que ce protocole a tout le mérite d'exister. Il me semble pertinent. Encore une fois, je vous en félicite.

Alors, Monsieur le Président, de retour comme vous du congrès des maires, fin novembre, nous avons pu ressentir l'inquiétude des élus de tous bords, notamment sur la réforme territoriale. Je me demande – je pose la question – quelles seront les conséquences avec la suppression de la clause de compétence générale. Personnellement, comme les plus âgés d'entre nous, j'ai connu en 1983, dans ma commune, la mise en place de la première décentralisation qui a donné des pouvoirs accrus aux communes. Aujourd'hui, malgré les discours rassurants du nouveau président de l'Association des Maires, François BAROIN, lors de la clôture du congrès des maires et les réponses reconfortantes de Manuel VALLS, notre premier Ministre, réponses reconfortantes auxquelles tout le monde n'a pas cru, nous sommes nombreux à être convaincus que nous vivons en direct la mort des communes et des départements.

Alors c'est peut-être une raison supplémentaire pour amplifier dès à présent notre action intercommunale et nous tourner résolument vers la Région et les autres intercommunalités, comme vous vous y employez, Monsieur le Président, et encore une fois bravo. Ce qui ne vous empêche pas, dans cette période transitoire aussi, de déployer toute votre énergie comme vous le faites pour établir des relations constructives avec le Conseil Général.

Alors, Monsieur le Président, je veux conclure en évoquant une action qui m'a bien plu au sein de ce protocole sur un point qui nous tient tous à cœur je crois, la culture occitane. En effet, il est écrit dans le protocole : « faire de l'usage de l'occitan, écrit comme oral, une quotidienneté ». Tout un programme... Imaginons-nous tenir nos conseils communautaires dans la langue de Mistral ? Anen rigoula...

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Alain, tu peux intervenir.

M. ROMERO.- Merci, Président. Voilà, c'est vrai, un retournement de tendance ; ce n'est pas forcément un cadeau – là, je suis d'accord avec mon voisin – mais c'est un retournement de tendance qui est heureux. C'est-à-dire qu'aujourd'hui il ne faut pas se laisser aveugler par toutes ces sommes, mais en même temps elles correspondent bien à trois missions. Nous sommes à la fois :

- sur l'égalité des chances. Qui peut aller contre ce travail-là ?
- sur l'économie régionale, et nous savons combien nous avons besoin dans notre Biterrois que cette économie se développe.
- et sur l'aménagement durable du territoire.

Alors il y a deux ou trois entrées possibles.

La première, c'est celle de constater aujourd'hui que nous avons reçu le document très tard.

Bon, c'est vrai. Mais nous pourrions râler si c'était pour nous enlever des sous ; or je ne pense pas que ce soit le cas, bien au contraire. Je reprends les propos du Président qui dit : « aujourd'hui, nous sommes aussi en construction d'un projet ». Il se trouve que dans le groupe que j'ai eu à présider nous avons parlé justement des équipements. Quand nous savons par exemple que 20 % des enfants arrivent au collège sans savoir nager, nous pouvons nous poser la question de la nécessité d'un équipement aquatique, puisque nous parlons de cet équipement aquatique que nous situons au sud de notre territoire, que nous situons aussi parce que notre territoire risque de s'agrandir obligatoirement, il y a aussi cette question-là qu'il faut que nous nous posions. A partir de là, je me dis : il est sûr que, lorsque nous n'avons que cette entrée-là, nous savons qu'elle a été douloureuse et qu'elle a séparé à un moment donné les uns et les autres. Moi, je pense personnellement que ce n'est pas le travail d'élu aujourd'hui, mais c'est de la responsabilité d'élu de considérer qu'un équipement aquatique sur le sud est une nécessité.

J'en reviens à ce que disait M. le Maire de Béziers, à savoir que nous sommes là aujourd'hui pour faire du nouveau, et du passé faisons table rase dans le fond. Certes, nous avons fait des bêtises les uns et les autres à certains moments, mais nous avons aussi fait de belles choses. Il serait quand même étonnant aujourd'hui que, tout d'un coup, on soit amnésique au point de se dire que certaines choses qui ont été intéressantes, que nous sommes obligés de voir à l'aune des possibilités que nous avons aujourd'hui, seraient à jeter. Il serait quand même délicat, pour nous qui les avons votées au moins parmi les anciens qui sont autour de la table, de considérer que tout est à mettre par la fenêtre. Moi, je suis désolé, je ne le ferai pas. De ce côté-là, je vous engage quand même à raison garder à ce niveau-là parce que si nous ne le faisons pas, encore une fois nous allons opposer les uns et les autres, alors que notre territoire, aujourd'hui, a besoin premièrement que l'on arrête d'opposer l'Agglomération à la Ville et ce n'est pas le souhait que j'ai personnellement, et il ne faut pas du coup que cela serve de prétexte à plein d'autres choses.

Donc, moi, personnellement, je serais pour effectivement voter sans problème ce protocole. Je le voterais sans état d'âme, à condition que nous ayons du travail après, mais c'est ce à quoi je vous engage.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Il y a M. DU PLAA qui avait demandé la parole, je vais la lui passer. Auparavant, je voudrais rajouter un élément. Nous ne sommes que sur le vote d'un principe. Nous actons qu'ils peuvent venir sur les projets que nous amenderons ou non. Cela, c'est la première des choses.

Deuxième point. Justement, notre interlocuteur, actuellement, c'est la Région Languedoc-Roussillon qui va changer de nom ; mais demain, nous ne savons pas si nous aurons un interlocuteur qui nous permettra d'avoir des moyens. Alors autant acter maintenant des engagements. Alors peut-être que nous aurons encore plus d'engagements de la Région quand elle sera beaucoup plus grande, mais en tout cas ce qui passe il faut le prendre, je pense.

Monsieur DU PLAA, vous avez la parole.

M. DU PLAA.- Merci, Monsieur le Président. Sur la forme, les observations ne sont pas injustifiées, mais ce n'est pas uniquement la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée qui est confrontée à cette question de délai. Nous avons – Gérard GAUTIER y participait également – lundi la dernière session du Conseil Général pour l'année 2014, et on nous a distribué en séance le protocole d'accord avec la Région. Nous l'attendions depuis 5 ans ; nous n'allions donc pas le refuser. Nous l'avons voté à l'unanimité, et hier le Président du Conseil Général, André VEZHINET, s'est rendu à l'Hôtel de Région pour le signer avec le Président du Conseil Régional avant que ce ne soit voté également par l'Assemblée régionale. Donc, c'est vrai, il y a un problème de délai. Mais on peut reconnaître aussi que

l'année 2014 était une année un peu exceptionnelle ; il y avait eu les élections municipales et le renouvellement communautaire en mars-avril, vous nous aviez rendu compte de votre entretien avec le Président BOURQUIN lors d'une séance du conseil d'agglomération qui se tenait à Bassan je crois, et puis tout le monde connaît la disparition prématurée et tragique du Président BOURQUIN ; le temps que le nouvel exécutif régional se mette en place, on arrive à la fin de l'année. Moi, je pense qu'il faut surtout se féliciter que, malgré tous ces obstacles, nous ayons pu conclure quelque chose.

Par ailleurs, la décentralisation qui a eu lieu il y a environ une trentaine d'années a défini un principe, c'est qu'il n'y a pas de tutelle d'une collectivité sur l'autre. La Région affirme ses priorités en matière de politiques publiques, la construction des lycées, la formation professionnelle, etc, et elle les décline sur le Biterrois. Et puis, elle vient au concours d'un certain nombre de réalisations et de projets de la Communauté d'Agglomération ; laquelle est libre d'accepter ou de refuser ce concours ; après, c'est un dialogue, c'est un contrat, et on négocie un contrat.

Il est vrai que nous sommes dans une phase un peu de transition. L'Assemblée nationale a définitivement adopté la nouvelle carte des Régions, mais elle prendra effet le 1^{er} janvier 2016. Donc, là, il s'agit d'un protocole pour 2014, et il y aura encore l'année 2015 avec le Languedoc-Roussillon actuel et les 5 départements. Ne refusons donc pas non plus a priori de signer pour 2015. Nous verrons ensuite quel sera l'avenir ; il y aura les élections en décembre 2015, nous verrons bien ce qu'il en sortira.

Il est vrai que ce sont des circonstances un peu exceptionnelles, mais encore une fois il n'y a là aucune contrainte de la part de la Région en direction de la Communauté d'Agglomération.

Ce que je voudrais dire aussi, c'est qu'il y a un certain nombre de politiques qui ont été définies par l'Agglomération dans le cadre de schémas se déroulant sur plusieurs années. De ce point de vue-là, c'est plutôt un progrès. Si on prend l'eau, l'assainissement ou le développement des réseaux numériques, le fait d'avoir eu des schémas qui ont recensé des besoins, planifié ensuite les réalisations a permis de rattraper un certain nombre de retards qui existaient tant dans les communes que dans la ville centre.

Dans ces schémas, il y en a un qui concernait les équipements nautiques, qui prévoyait la réalisation de la piscine de Servian, qui faisait suite à un ancien équipement qui était devenu un peu obsolète, deuxièmement la modernisation ou la reconstruction de la piscine Léo Lagrange à Béziers, et troisièmement une piscine au sud. Moi, je voudrais dire qu'en ce qui concerne le Département nous avons approuvé ce schéma, nous avons participé au financement et Henri CABANEL était à l'inauguration de la piscine Muriel Hermine à Servian, nous avons participé au financement de la piscine Léo Lagrange, et nous participerons au financement de la piscine du sud en ce qui nous concerne. Ce n'est pas l'affaire du Département de décider sur quelle parcelle elle doit être implantée ; cela, c'est l'affaire de l'Agglomération. Mais le principe de ce schéma, nous l'avons validé, et c'est l'intérêt d'un schéma, c'est que cela permet de confronter nos orientations et nos politiques. Nous, nous sommes directement concernés, et je parle là pour ce qui est du Département, parce qu'effectivement, en principe, tous les élèves devraient quitter le cours moyen 2^{ème} année en sachant nager ; or ils arrivent en 6^{ème} dans des proportions importantes qu'a rappelées Alain ROMERO sans le savoir. Nous avons donc mis en place un financement pour permettre l'apprentissage de la natation aux élèves de 6^{ème}. Il est donc préférable que les collèges ne soient pas trop éloignés des piscines en général.

J'ai lu ce protocole rapidement, je l'ai parcouru. Rien dans ce qui est dit là ne me paraît exercer une contrainte à l'égard de l'Agglomération. Moi, je me réjouis que les relations avec la Région soient formalisées. Il serait faux de dire que la Région n'est pas intervenue précédemment sur Béziers ; elle l'a fait notamment sur le logement social, elle l'a fait sur

l'IUT, elle l'a fait sur un certain nombre de réalisations. Maintenant, les choses sont dites contractualisées. Nous avons le temps maintenant de préparer dans de bonnes conditions le contrat pour 2015, et là, maintenant, nous avons un an pour le faire. Si l'expérience est la somme des erreurs que nous avons déjà faites, nous aurons un peu plus d'expérience pour préparer l'année 2015 et nous pourrons ainsi signer ce protocole tant que le Languedoc-Roussillon existera encore.

C'est pour ces raisons que, pour ma part, je trouve que ce protocole est globalement positif, qu'il tourne une page de relations parfois un peu compliquées et qu'il permet d'envisager la suite de manière favorable. Encore une fois, cela ne veut pas dire qu'il ne faudra pas se battre bien entendu. Mais le Premier ministre vient à Montpellier lundi signer le contrat de plan État-Région avec la Région Languedoc-Roussillon. Je pense qu'il vaut mieux que nous soyons déjà en ordre de marche par rapport à cette échéance. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- D'ailleurs, je serai présent à la signature de ce contrat de plan, mais ce n'est pas moi qui vais le signer. En tout cas, cela prouve qu'on nous reçoit, c'est déjà une bonne chose.

M. MENARD.- C'est un véritable miracle de Noël. Je vois que même les socialistes se sont réconciliés entre eux. Tout est possible. Moi, je suis d'accord : aujourd'hui, votons tout à l'unanimité, tout va arriver.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, comme disait Maître Pangloss, puisque nous sommes dans les citations ; c'est dans Candide de Voltaire. Monsieur DUPIN, vous avez la parole.

M. DUPIN.- Je veux intervenir très rapidement. Je ne m'exprimerai pas sur le fond, vous l'avez tous fait. Je ferai plutôt une remarque de forme et je veux aller dans le sens un peu de Mme PISSARRO. Il est vrai que, quand on parle de Musée de Sérignan, on a l'impression que le musée appartient à Sérignan. Le musée est à Sérignan, mais il appartient à la Région Languedoc-Roussillon. C'est un travail de fond que la Municipalité de Sérignan a fait en 2008.

Deuxième chose aussi, toujours pour aller dans votre sens, Madame PISSARRO. Je trouve que l'on devrait arrêter de parler d'éco-port de Sérignan, Monsieur le Président. Cet éco-port, c'est l'éco-port, à mon sens, Béziers Méditerranée parce qu'il est bien évident que les gens de Sérignan, à eux seuls, ne pourront jamais remplir cet éco-port. Alors élargissons, au niveau bien évidemment de la forme, notre langage et baptisons nos structures avec le nom qu'elles méritent. Moi, je milite pour qu'on ne parle plus d'éco-port de Sérignan, mais qu'on parle d'éco-port Béziers Méditerranée.

M. LE PRÉSIDENT.- J'adhère à vos propos, Monsieur DUPIN. Monsieur ABID, vous avez la parole.

M. ABID.- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, moi je ne vais peut-être pas vous parler sur le fond, mais à la limite sur le fond je dirai que je souhaiterais que, nous ici, en tant que conseillers communautaires, nous soyons suffisamment associés dans les dossiers. Je reprendrai quelques propos qui ont été dits précédemment ; la CABM n'est pas une chambre d'enregistrement, et donc il faut aussi que nous soyons associés. Je parle pour ma part, cela n'engage que moi ce que je dis, je suis novice ; on me met une synthèse comme cela et on me dit : « voilà, il faut voter cela ». Certes, il y a des investissements structurants et importants pour notre territoire qui doivent être réalisés, mais j'espère que cela

se fera dans la plus grande transparence et dans la plus grande collégialité.

Je pense aussi que notre projet est un projet commun. Pour que ce projet soit vivant, nous devons aussi bénéficier de la même information que tous. Il ne faut pas avancer dans l'opacité. Certes, aujourd'hui, nous pouvons voter pour cela, mais est-ce que les décisions qui sont dedans seront arrêtées ? On nous a dit que non, et donc j'acquiesce dans ce sens-là. Mais il serait quand même souhaitable, Monsieur le Président, que nous soyons informés d'une meilleure manière. Moi, je parle pour ceux qui sont novices, pas pour les routiers de la politique ; moi, je suis novice et je pense que j'ai besoin quelquefois d'autres éléments ; on me donne une feuille, deux feuilles, et parfois j'en aurais besoin d'un peu plus. Les décisions que nous prenons ici sont d'une importance telle pour notre territoire – je ne vais pas citer tel ou tel projet – que je pense quand même qu'il serait souhaitable qu'il y ait une meilleure information pour les petits conseillers communautaires que nous sommes. Merci, Monsieur le Président, et merci chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ABID, il n'y a pas de petits conseillers communautaires, il n'y a que des conseillers communautaires. Alors il y a des groupes de travail qui permettent de diffuser des informations quand nous les avons, et c'est l'organisation même de la Communauté d'Agglomération.

Sur la forme, j'entends bien ce qui a été dit. Il n'y a rien à dire là-dessus. Il y a de la précipitation de la Région, on vient de vous le dire. Même les conseillers généraux ont eu les dossiers sur table, ils n'ont pas pu faire autrement, mais ils ne pouvaient pas se refuser à avoir un contrat Conseil Général-Région puisque c'était à l'avantage des uns et des autres. Le but, c'est de travailler la main dans la main. Parfois, il faut savoir aller dans l'urgence quand cela peut être positif. Maintenant, cela ne nous empêche de redébattre de chaque projet en Bureau communautaire comme en Conseil Communautaire bien entendu, ainsi qu'en groupe de travail.

Monsieur BLAZY, vous avez la parole.

M. BLAZY.- Je vais être très rapide. Monsieur le Président, sur le protocole, ce que nous avons pu constater c'est qu'il y a de nombreux financements qui n'existaient pas. Je vais regarder la bouteille à moitié pleine plutôt qu'à moitié vide.

Le deuxième point, c'est que l'Europe a voté 381 M€ de financements européens. Nous savons que, dans le cadre de la réforme territoriale, ces fonds européens de relance économique vont transiter par les Régions, et les Régions vont s'appuyer sur les Agglomérations. Ce protocole a le mérite d'exister et nous votons pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons pouvoir passer au vote puisque beaucoup de conseillers se sont exprimés.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

Nous pouvons prendre le déroulé normal de l'ordre du jour. M. Pascal RESPLANDY présente la question n° 1 relative à un avenant n° 1 au protocole transactionnel portant sur la modification de la date d'exigibilité du prix de vente de l'immeuble cadastré section LW n° 133 à Béziers.

DÉLIBÉRATION N° 01 : AFFAIRES JURIDIQUES – Protocole transactionnel portant modification de la date d'exigibilité du prix de vente de l'immeuble cadastré section

LW n° 133 à Béziers – Avenant n° 1
Rapporteur : M. RESPLANDY

M. RESPLANDY.- Merci. Par délibération du 24 septembre 2009, la Communauté d'Agglomération avait, avec la SEBLI, aménageur de la ZAC du Quai Port Neuf, vendu l'ensemble immobilier concerné, nous en avons l'habitude maintenant. Le prix de ce bâtiment n'a toujours pas été payé à la CABM pour 4 784 780 €. Ce que l'on nous propose par avenant, c'est de reporter au 31 décembre 2015 cette date qui arrive à échéance au 31 décembre 2014, dans les mêmes conditions que précédemment, sachant que ce sera avec un intérêt évalué à 61 340,88 € qui sera versé en même temps au 31 décembre 2015.

Nous vous proposons donc d'approuver l'avenant pour reconduire la dette de la SEBLI envers la CABM d'une année.

M. LE PRÉSIDENT.- L'échéance, c'était septembre 2011. Vous ne l'avez pas précisé. Y a-t-il des questions ? Monsieur BLAZY, vous pouvez intervenir.

M. BLAZY.- Une question, Monsieur le Président. Nous avons parlé de budget là avec des problématiques budgétaires qui semblaient être importantes au niveau de l'Agglomération. J'ai une question simple à vous poser, c'est qu'il me semble qu'avec 4,7 M€ sur une année nous pourrions réaliser un certain nombre de projets. Pourriez-vous m'expliquer pourquoi nous faisons un report sur un an de 4,7 M€ qui pourraient permettre de faire des projets culturels, économiques ou sociaux ?

M. LE PRÉSIDENT.- Effectivement, nous sommes dans une époque où nous discutons des budgets. J'ai entendu les inquiétudes du Vice-président aux finances par rapport au budget et à une prospective ultérieure. Le but de voter cette question, cela permet à la SEBLI d'équilibrer ses comptes parce qu'elle porte le projet, et si nous ne la votons pas elle ne les équilibrera pas. C'est pour cela que nous passons cette question. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur DU PLAA, vous avez la parole.

M. DU PLAA.- Il est sûr que, dans la mesure où la SEBLI devait régler le montant de l'acquisition du bâtiment de l'IUT du Quai Port Neuf à cette échéance, dès lors qu'elle n'est pas en mesure de le faire, il faut bien le reporter, c'est certain. Cela dit, la question qu'il faut se poser, c'est : sera-t-elle en mesure de le faire pour le 31 décembre 2015 ? Je rappelle que ce n'est pas la SEBLI en tant que telle qui a signé un compromis de vente pour ce bâtiment sur ses fonds propres, c'est la SEBLI en tant que concessionnaire d'une opération qui s'appelle la Zone d'aménagement concerté du Quai Port Neuf, dont la Ville de Béziers est le concédant. La question qui se pose est donc la suivante : est-ce que l'opération du Quai Port Neuf va connaître une activité telle qu'elle est en mesure de dégager 4,8 M€ pour régler cette dette ou de supporter un emprunt de ce montant ? Sinon nous pourrions délibérer dans cette salle ou dans une autre avant le 31 décembre 2015.

Moi, je veux bien faire une proposition. Si la somme est réglée par la SEBLI en tant que concessionnaire de la ZAC du Quai Port Neuf avant le 31 décembre 2015, je m'engage à offrir le champagne à tous les membres du Conseil Communautaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? Il est vrai que ce que vient de dire M. DU PLAA n'est pas anodin. Il s'agit de se dire : que faisons-nous par rapport à cela ? En sachant que nous avons une programmation budgétaire qui va venir. Vous venez de vous en soucier d'ailleurs dans la question précédente, quant au fait de savoir si nous pourrions aller jusqu'au bout de nos investissements ou non. Je sais que nous devons avoir bientôt des réunions de

cadrage budgétaire et d'élaboration du DOB avec le Vice-président chargé des finances. Nous sommes dans l'intérêt de toutes les communes, et cela peut s'entendre. Monsieur SUERE, vous avez la parole.

M. SUERE.- Il y a un point important à préciser quand même. Si la SEBLI, en tant que concessionnaire, ne peut pas régler la dette, bien entendu elle va le répercuter aussi sur la Commune de Béziers qui est le concédant et qui devra donc supporter la créance. Le choix de cette décision n'est donc pas anodin. Le fait que l'Agglomération continue à porter encore une année de plus ce montant, cela nous permet encore peut-être de travailler sur le sujet, de trouver une solution. Nous avons un locataire aujourd'hui, il est ce qu'il est. Peut-être qu'il y aura un travail à faire, et au niveau de l'aménagement nous serons vigilants, nous serons auprès de la Commune de Béziers pour trouver une solution, pour trouver les moyens de donner une destination à ce bâtiment qui pose un problème financier pour l'ensemble du territoire, je dis bien pour l'ensemble du territoire, et pas exclusivement à la Ville de Béziers, à la SEBLI ou à la Communauté d'Agglomération.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que plusieurs intervenants veulent prendre la parole. Monsieur DU PLAA, vous pouvez intervenir.

M. DU PLAA.- Pour faire suite à ce que vient de dire Michel SUERE, en fait il y aurait une possibilité qui existe déjà, qui a été étudiée, c'est que le Centre Hospitalier recherche à relocaliser l'Institut de formation aux soins infirmiers, c'est-à-dire l'école d'infirmières, qui est trop à l'étroit, et les locaux conviendraient parfaitement. Simplement, vous savez qu'aujourd'hui ce n'est plus l'État, précisément l'Agence Régionale de Santé, mais c'est le Conseil Régional qui a la responsabilité de la formation pour les soins infirmiers. Peut-être que, dans le cadre de la négociation du protocole pour 2015, il pourrait y avoir une évolution de la Région sur ce point. Jusqu'à présent, la Région ne souhaitait pas investir dans des locaux qui ne lui appartenaient pas, mais apparemment la question est en train d'évoluer et la Communauté d'Agglomération pourrait contribuer, dans le cadre de l'élaboration de son protocole pour 2015, à faire en sorte que la Région participe à l'opération de relocalisation de l'Institut des soins infirmiers. A ce moment-là, il y a aussi la question de la revente du bâtiment appartenant à l'Hôpital. Cela peut être une opération un peu compliquée, mais qui pourrait permettre de trouver une solution qui serait bien pour tout le monde parce que cela amènerait de l'activité sur le Quai Port Neuf, cela permettrait de meilleures conditions d'enseignement pour l'Ecole d'infirmières, et cela permettrait de régler la question de cette dette, et cela m'éviterait d'avoir à acheter du champagne...

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur RESPLANDY, vous avez la parole.

M. RESPLANDY.- Plus globalement, le problème est quand même nettement plus large que simplement le problème de ce bâtiment. Nous avons effectivement des avances qui sont faites à la SEBLI, il y a tout un tas de choses. Cela nécessite une réflexion entre l'Agglomération, la Commune de Béziers et la SEBLI profonde, sérieuse pour arriver à faire un plan sur plusieurs années, afin d'arriver à sortir de cette situation. Je sais, enfin j'espère, que ce travail est entamé.

En dernier lieu, je dirai que nous avons quand même un petit moyen qui peut être intéressant sur l'année 2015, c'est que – c'est pour la plaisanterie que je dis cela – l'Agglomération fasse une avance de 4,7 M€ à la SEBLI pour qu'elle puisse nous payer le prix. Cela aurait un avantage important, c'est que nous boirions le champagne sur les frais de M. DU PLAA avec grand plaisir.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ROMERO, vous pouvez intervenir.

M. ROMERO.- Merci, Monsieur le Président. Je crois que ce qui est en train de se débattre là est quand même quelque chose d'assez intéressant. Cela rejoint un peu ce que nous nous disions tout à l'heure : l'un contre l'autre, nous n'y arrivons pas. Là aujourd'hui, si nous allons jusqu'au bout, nous sommes sur une ZAC dont le concédant est la Ville de Béziers. Nous traînons ce problème depuis des années maintenant, et j'espère que nous boirons le champagne de Jean-Michel DU PLAA, mais moi aussi j'en doute pour le moment. D'un autre côté, nous avons un nouveau directeur qui s'installe, et nous ne pouvons pas faire de miracle aujourd'hui, si ce n'est d'être dans une attitude d'accompagnement solidaire vis-à-vis de la SEBLI, en sachant que nos budgets sont contraints mais nous n'avons pas le choix. D'un autre côté, si jamais nous ne nous entendions pas là-dessus, il est évident que ce serait quand même dommageable pour la Ville de Béziers comme pour l'Agglomération, personne n'en sortirait grandi.

Je vais bien sûr voter pour que nous puissions repousser ce délai. Il me semble que ce délai peut aller au maximum jusqu'en 2017. D'ici 2017, il faudra bien que nous ayons trouvé une solution, mais je pense que le nouveau directeur et le nouveau conseil d'administration de la SEBLI vont pouvoir s'attaquer à cela, sans pour autant faire marcher la planche à billets car c'est cela notre problème. Cela aura donc obligatoirement des conséquences qui sont des conséquences que nous devons porter en commun.

M. LE PRÉSIDENT.- Robert GELY, vous avez la parole.

M. GELY.- Je voulais juste intervenir par rapport à ce qui vient d'être dit, parce qu'effectivement c'est un dossier qui traîne depuis maintenant quelque temps. Alain ROMERO a dit certaines choses que je voulais justement dire, je vais donc peut-être un peu répéter ses propos. Puisque nous venons de faire la connaissance du nouveau directeur de la SEBLI récemment nommé, effectivement nous savons qu'il y a un audit qui est en train d'être mené sur cette société d'économie mixte, et ensuite j'espère que ce nouveau directeur qui vient d'être nommé va, dans le courant de l'année, pouvoir travailler pour trouver une solution qui puisse convenir à tout un chacun compte tenu de ces plusieurs reports que nous avons dû effectivement valider sur cette somme.

Je rappellerai quand même qu'à l'époque nous nous sommes, l'Agglomération, portés acquéreurs de bureaux au niveau du Polygone à Quai Ouest pour tirer, entre nous soit dit, une épine du pied à la SEBLI. C'est donc un juste retour des choses qu'aujourd'hui une solution puisse être trouvée pour que la Ville de Béziers ne soit pas pénalisée in fine. L'Agglomération, elle, est en droit bien évidemment d'attendre le remboursement de cette somme, sachant qu'aujourd'hui, si nous l'avions dans nos finances, ce serait autant que nous n'aurions pas à emprunter. Mais je rassure tout le monde à ce sujet ; pour le budget 2015, nous n'aurons peut-être pas besoin de recourir à l'emprunt. Ce n'est donc pas quelque chose qui va nous manquer dans nos recettes en 2015, et cela laissera le temps effectivement de trouver une solution et une issue positive par rapport à ce dossier.

Pour ce qui est du champagne, je ne ferai pas de commentaire là-dessus. Mais, bon, nous en boirons certainement et nous verrons qui est-ce qui l'offrira.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ABOUD, vous avez la parole.

M. ABOUD.- Nos séances sont publiques et il y a tout le monde qui offre le champagne... Tout à l'heure, Robert MENARD, le Maire de Béziers, a donné raison à Aimé COUQUET. Pardonnez-moi, Monsieur le Président, mais je vais donner raison à mon collègue, à ma droite, en tant que conseiller communautaire. Aujourd'hui, moi j'aurais aimé tout simplement connaître aussi ce que la SEBLI souhaite faire, quelle est la prospective, quelles sont les

démarches qu'elle souhaite engager, quels sont les plans qu'elle envisage ? Nous ne le savons pas. Moi, je veux bien que nous fassions cette démarche s'il y a un avis commun, mais j'aurais préféré voter avec beaucoup plus de transparence, en sachant ce que je vote. Voilà tout simplement ce que je voulais préciser.

Je pense donc qu'il serait peut-être sage de rencontrer – nous avons le temps – ce nouveau directeur, cela fait partie du jeu démocratique, et voir aussi quel est le plan qui est envisagé et vers où nous allons. Parce que, là, nous votons pour voter. Et après que se passera-t-il ? Je crains qu'il ait raison, Jean-Michel DU PLAA, à ce niveau.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur COUQUET, vous pouvez intervenir.

M. COUQUET.- Tout à l'heure, le Maire de Béziers parlait de la magie de Noël. Je pense qu'il n'y aura pas de magie avec un Père Noël qui arriverait avec 5 M€ comme cela, parce qu'il faut appeler un chat un chat. Cette opération, quand elle a été faite – et d'ailleurs l'opposition biterroise au conseil municipal avait voté contre –, était une aventure financière. Nous le savions que nous n'arriverions pas au bout à trouver une solution qui ne se répercute pas sur la ville ou d'autres collectivités. Là, dans ce domaine, nous sommes liés en même temps avec une société d'économie mixte qui a besoin, dans l'état actuel, de nous donner quand même la situation réelle de l'ensemble de ses comptes. Pour ce qui concerne cette opération, il faut quelque part que nous regardions comment nous pouvons trouver une solution sans que cela coûte de l'argent à la Communauté d'Agglomération.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur MENARD, vous avez la parole.

M. MENARD.- Nous nous sommes retrouvés avec sur les bras une histoire invraisemblable. On ne va pas se la raconter une nouvelle fois. On décide de construire un IUT sur la place du 14 Juillet sans se soucier de ce qu'il va advenir du bâtiment précédent, mais comme c'est la même personne – il faut se souvenir de cela, Élie ABOUD – qui était le maire, le président de l'Agglomération et le président de la SEBLI tous les tours de passe-passe sont possibles. Après, on ne sait pas quoi en faire, mais en même temps on lance l'opération de l'Hours, on ne sait plus quoi faire des bureaux ; on propose donc à l'Agglomération de s'installer dans les bureaux et on rachète le bâtiment de l'IUT. Enfin, bref, c'est une embrouille invraisemblable.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons avec ce bâtiment sur les bras. Evidemment, le travail de la SEBLI, Élie ABOUD, ce sera maintenant de trouver une solution. La solution, c'est de le vendre ce bâtiment, mais le problème c'est de trouver un acquéreur. J'entends Jean-Michel DU PLAA parler de l'École d'infirmières ; j'espère que c'est vrai mais cela pourrait être un tout petit peu plus compliqué encore qu'il ne le décrit. Là, nous avons un an pour trouver un acheteur. Il faut s'en occuper. Un des objectifs – mais ce sera bien d'entendre le nouveau directeur général de la SEBLI – c'est qu'il y a un travail de commercialisation à faire. En même temps, vendre un immeuble qui vaut plus de 4 M€ là où il est, ce n'est pas tout à fait rien quand même. Nous avons un an pour le faire ou pour trouver une solution alternative. C'est aussi simple que cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Moi, j'aimerais éventuellement avoir des précisions sur les solutions alternatives. Peut-être que nous pourrions surseoir à cette question et la retirer puisque la SEBLI n'est pas encore en force de marche puisque le directeur vient d'être nommé. J'aimerais, au niveau de l'aménagement du Biterrois, savoir ce qui se dessine. Nous lisons les journaux ; il était évoqué l'éventuelle possibilité de création d'une SPL entre Béziers et Narbonne. Que serait le risque d'interférence avec la SEBLI ? Parce que si nous soutenons la SEBLI, alors qu'elle s'estompe, nous allons nous retrouver avec un trou entre nous puisque nous sommes solidaires. Que pouvons-nous faire ? Y a-t-il un engagement par

rapport à la SEBLI ? Est-ce que la société d'économie mixte de l'Agglomération, du Biterrois et de l'Agathois puisque nous sommes en syndicat et la SPL vont se concurrencer ? Est-ce qu'il y a une solution possible avec la Ville de Béziers ? Bon, il y a l'Ecole d'infirmières, nous en avons parlé, mais ce n'est pas aussi simple que ce que l'on pourrait croire. Peut-être que c'est plus compliqué que ce que l'on croit. Il faut rappeler l'histoire. Le dossier date de septembre 2011. Nous n'avons rien fait depuis 2013. Je vais effrayer le directeur de la SEBLI qui arrive. Peut-être que c'est plus intelligent, comme le disait notre élu communautaire Élie ABOUD, dans ce cadre-là de surseoir à cette question avant de s'engager ? Enfin, je ne sais pas. Robert, peux-tu m'apporter des précisions ?

M. MENARD.- S'agissant des solutions, c'est ce que tu viens de dire, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu de vraie recherche d'acheteurs. Nous, nous nous en sommes inquiétés, nous nous en inquiétons maintenant. Je rappelle que ce n'était pas tout à fait nous, ni toi d'ailleurs, qui dirigions la SEBLI jusqu'à preuve du contraire et jusqu'à présent. Maintenant, il faut trouver des alternatives. Nous, nous avons tapé à toutes les portes. Nous nous sommes aperçus qu'il fallait le proposer à des promoteurs. A quels promoteurs l'a-t-on proposé ? A aucun. Nous, maintenant, nous nous en soucions, et chacun de son côté tape à des portes. Nous sommes allés voir s'il y avait des promoteurs. Tu te rappelles que la Caisse Régionale d'Assurance Maladie devait s'installer à l'Hours, il y avait un projet en ce sens. Ce n'est pas du tout sûr que cela se fasse. La Caisse d'Allocations Familiales me dit et nous dit : « nous cherchons des locaux ». Nous, aussi sec, nous leur disons : « allez à la SEBLI voir s'ils ne peuvent pas vous proposer ce bâtiment par exemple comme locaux ». Chaque fois qu'il y a maintenant des gens qui cherchent des locaux, il vaut leur proposer celui-là pour essayer de le vendre. Attendez, rien n'est fait, ce n'est pas plus avancé que cela. Je cherche des yeux le nouveau directeur de la SEBLI ; chaque fois qu'il y a des gens qui sont à la recherche de locaux, le rôle de la Ville, comme de l'Agglomération, comme des autres communes, c'est de vous renvoyer les gens afin que vous puissiez discuter avec eux si cela peut aller plus loin qu'une vague intention qui ne va pas plus loin que cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ABOUD, vous pouvez réintervenir.

M. ABOUD.- Je pense que nous sommes tous d'accord sur ce sujet, et je pense que ce que le Président, Frédéric LACAS, propose est une bonne chose, je pense qu'il faut attendre. Mais il convient très rapidement de rencontrer le nouveau directeur et partir tous ensemble, et ne pas laisser par la suite la Ville de Béziers seule en train de régler le problème. Je pense que nous pouvons nous donner le temps, je pense que tu peux retirer la question. Nous pouvons prévoir une réunion, je ne sais pas quand et comment, je ne suis pas dans la gouvernance de l'exécutif de l'Agglomération, mais il convient très rapidement de trouver une visibilité pour l'action. Voilà ce que je voulais préciser.

M. RESPLANDY.- Je vous donne juste une information. Retirer la question sous-tend que, juridiquement, la SEBLI est en défaut de paiement au 31 décembre qui arrive. Nous sommes bien d'accord qu'elle est censée le payer avant le 31 décembre 2014, c'est-à-dire d'ici une dizaine de jours. Nous savons pertinemment qu'elle ne pourra pas le faire. Je veux bien que nous nous donnions le temps, mais je ne suis pas certain que nous puissions nous passer de cette résolution.

M. MENARD.- Tu vas mettre la SEBLI en cessation de paiement, c'est juste cela.

M. SUERE.- Une chose importante également. C'est un bâtiment qui est dans une zone qui fait l'objet d'un aménagement, et à ce titre-là c'est un bâtiment dans un contexte. On ne peut donc pas dissocier le bâtiment de l'aménagement de la zone et des éléments à mettre en

place autour de cette zone. Il y a un travail à faire au-delà du bâtiment lui-même. Pour valoriser ce bâtiment, il y a intérêt justement à travailler sur les contours de cet espace pour donner une destination à ce secteur de Béziers et valoriser ce bâtiment. La principale particularité de ce bâtiment, c'est qu'il manque de stationnements, il n'y a pas de parking ; cela, les gens qui ont travaillé à proximité du bâtiment ont dû le remarquer. Il y a donc des aménagements à faire de ce côté-là ; il y a l'autre berge peut-être aussi à reconquérir, il y a de l'espace à conquérir sur la gare, derrière, où on avait envisagé à un moment donné de faire une passerelle. Il y a donc un certain nombre d'aménagements qui seraient nécessaires. Donc donnons-nous les chances de pouvoir valoriser cet emplacement et de le mettre dans un contexte qui puisse le sortir de son enfermement et de son isolement sur le territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Moi, je continue d'être inquiet s'agissant de notre société d'économie mixte par rapport à cette SPL dont je t'ai parlé.

M. MENARD.- Je ne t'ai pas répondu là-dessus. Nous sommes à la SEBLI, nous faisons le boulot à la SEBLI. Simplement, avec Narbonne, par le biais de cette SPL, nous pouvons avoir d'autres projets, en particulier dans le domaine des canaux et des voies fluviales, mais nous en parlerons, et c'est un travail que nous faisons ensemble. Moi, je serais ravi qu'au-delà des deux villes les deux agglomérations s'associent et que tout le monde travaille ensemble pour développer ce pôle-là entre le futur Grand Montpellier et le futur Grand Toulouse. C'est juste cela, c'est une étape pour créer ici un pôle de développement.

M. LE PRÉSIDENT.- Mais la SEM peut l'établir ce travail avec le Narbonnais. Vous avez bien compris ce que je crains. Notre SEM est en difficulté. Il m'est difficile de m'engager sur une SEM qui risque en plus d'avoir un secteur concurrentiel, parce que l'aménagement des ports, du fluvial et de certaines zones peut concurrencer le peu d'opérations que notre SEM a encore. Je suis donc inquiet et j'aimerais un positionnement clair. Madame SCHMITT, vous avez la parole.

Mme SCHMITT.- Nous divergeons. Nous sommes en train de décider si nous votons un an de plus de rémission à la SEBLI là-dessus ou pas. Voilà, c'est le seul sujet. Alors il y a une demande de report ; cela veut dire qu'il va falloir que, le 30 décembre, nous nous réunissions à nouveau. Donc, quand même, soyons un peu raisonnables. Nous ne nous voyons pas souvent, nous sommes contents de nous voir, mais quand même cela suffit un peu. Cela fait une heure que nous sommes sur un sujet qui est très simple : nous accordons ce répit d'un an ou pas et la responsabilité qu'il y a derrière.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, ce n'est pas aussi simple que cela. Je le répète, moi je suis en ce moment souvent en rendez-vous avec le Vice-président en charge des finances, et à court terme, bien entendu, sur 2015, nous n'aurons pas de souci, nous sommes dans une prospective mais dans une prospective sur plusieurs années. Agir dans l'immédiateté à court terme, ce n'est pas non plus la solution. C'est ce qui a fait que, souvent, nous avons commis quelques erreurs. Qui n'en commet pas ? Il ne faut pas revenir là-dessus. Par contre, c'est plus complexe que cela. J'entends bien ce que vous me dites, mais on ne peut pas le raccourcir à ce que vous dites parce que, par ailleurs, je suis président de la SEBLI et je n'ai pas envie, en tant que président de la SEBLI, d'assumer des erreurs du passé où il y a eu des arbitrages qui ont été faits par des acteurs précédents qui ont pris des décisions, et je ne voudrais pas mettre à mal la SEM dont je suis le président parce que nous allons encore reporter cela d'un an. C'est pour cela que je posais la question de la SPL. Ce n'est pas anodin ce que je pose comme question ; si sur les rares opérations qu'il y a ce sont d'autres acteurs du territoire et aménageurs du territoire qui interviennent, le nouveau directeur de la

SEBLI ne va pas être très content.

Madame SCHMITT, vous pouvez intervenir. Prenez le micro, s'il vous plaît.

Mlle SCHMITT.- Actuellement, vous avez une concurrence du privé. La SEBLI est concurrencée par des promoteurs privés, il y a des aménageurs privés. Dieu sait si cela fait des années que nous soutenons la SEBLI, et nous étions ensemble au conseil d'administration. Nous connaissons donc la problématique. Nous voulons être des acteurs pour que la SEBLI devienne une réelle action de commercialisation et de développement. Je crois que nous en sommes tous convaincus. Donc, aujourd'hui, il faut que nous tranchions. Si vous décidez de retirer la question puisque c'est la proposition de M. ABOUD, cela veut dire que, demain, la SEBLI, sur cette ZAC, dépose le bilan, non pas dans le sens positif de déposer un bilan, mais dans le sens trivial du mot « déposer le bilan ».

M. LE PRÉSIDENT.- Elle ne déposera pas le bilan, la SEBLI. C'est là où le propos simpliste ne convient pas. La SEBLI va devoir se retourner vers la Commune. Il faut bien voir que l'Agglomération porte le projet – c'est ce qu'a voulu dire Jean-Michel DU PLAA – depuis 2011 et que nous n'aboutissons sur rien. Moi, en tant que président de la SEBLI, je ne vous cache pas que je me retournerai vers la commune. Vous savez, l'action solidaire et le travail ensemble, il va jusqu'au bout, c'est-à-dire : soit nous sommes solidaires, nous travaillons les uns avec les autres et pas les uns contre les autres ; soit nous essayons de trouver des solutions. Cette question, elle dure parce que je veux qu'à la sortie nous sachions si la solidarité jouera le jeu ou si elle ne se joue pas, c'est tout, parce que dans la programmation budgétaire – je le répète et j'aimerais éventuellement que le Vice-président aux finances donne un peu son avis – je ne veux pas que cela pose des problèmes sur les investissements. A court terme, cela ne pose pas de problèmes sur les investissements, mais les programmations budgétaires ne se font pas que sur un an ; si vous avez équilibré le budget à l'époque en permettant à la SEBLI de racheter cet immeuble à la Ville de Béziers, cela a permis d'alléger les finances, mais l'Agglomération ne pourra peut-être pas tout le temps porter un tel investissement de 4,7 M€. Nous sommes en train d'arbitrer les orientations budgétaires sur des centaines de milliers d'euros ; 4,7 M€, cela pèse même dans une agglomération, parce qu'une agglomération n'a pas de fonds propres. Une agglomération, c'est une intercommunalité.

Robert, tu peux intervenir.

M. MENARD.- Je voudrais juste ajouter un mot, et c'est d'ailleurs pour cela que je t'ai écrit. Tu ne veux pas faire simpliste, ne faisons pas simpliste. Je rappelle qu'en ce moment il y a un locataire qui s'appelle le Clési, qui paye un loyer. J'aimerais donc savoir s'il paye ou pas le loyer, à quelle échéance il le paye. C'est un locataire qui s'est engagé à racheter le bâtiment. Donc, dans tous les cas, nous ne pouvons pas décider ici. Il y a un contrat avec ce locataire. Tout seul, tu ne peux pas dire : « La Ville va racheter le bâtiment ». Je te rappelle que, comme président de la SEBLI, tu as un contrat que tu as signé avec un locataire qui s'est engagé à acheter le bâtiment dans deux ans. Alors tu peux me dire qu'il ne sera peut-être pas en état de l'acheter ; mais aujourd'hui, si tu veux que nous respections le droit, il faut juste respecter les engagements qui ont été pris, qui ne sont d'ailleurs pas les tiens, c'est pour cela que je ne te vise pas du tout, mais qui sont ceux de ton prédécesseur. Il a signé des engagements. Des loyers devaient être payés. Le loyer de 90 000 € a été payé avec du retard. De nouveau, il y aura un loyer de 110 000 € ou 120 000 €. Ensuite, il y aura un troisième loyer encore plus important. Enfin, il est prévu le rachat de l'immeuble. D'abord, le travail du nouveau directeur général de la SEBLI, c'est de se retourner vers ce monsieur qui est le locataire de la SEBLI d'abord pour voir s'il paye les loyers et ensuite pour lui demander s'il respectera son engagement qui est de racheter l'immeuble. Le premier travail du directeur général de la SEBLI, ce sera de voir si le locataire avec qui nous avons signé un contrat le

respecte, c'est d'abord cela son travail. Nous en sommes là. Cela, personne ne l'a fait. Vous arrivez au 1^{er} janvier, vous aurez le temps de le faire, mais il faut leur poser la question.

M. LE PRÉSIDENT.- Robert, tu as la parole.

M. GELY.- Je confirme tout à fait ce que vient de dire mon voisin, maire de Béziers, puisqu'effectivement il y a ce contrat qui a été signé avec Pessoa qui s'appelle maintenant Le Clési, où il y avait effectivement un engagement de loyer sur plusieurs années et de rachat de l'immeuble in fine. Donc, aujourd'hui, bien évidemment, nous sommes obligés de faire les choses dans l'ordre, de demander déjà à l'occupant des locaux qu'est-ce qu'il compte faire et quel engagement il envisage in fine avant de nous poser d'autres questions. Donc, forcément, ne pas voter aujourd'hui ce qui nous est soumis ne me paraît pas pertinent. Nous n'avons pas d'autre choix que de faire cela. Par contre, il conviendra de travailler – je le redis – sur 2015 sur une solution à trouver qui, je l'espère, interviendra. Pour la partie budgétaire, nous travaillons effectivement à court terme puisque nous sommes obligés de travailler à court terme compte tenu du fait que le projet de territoire – je le rappelle ici – ne sera soumis aux élus qu'en avril 2015, nous n'en connaissons donc pas aujourd'hui ni la teneur, ni l'enveloppe. Le budget 2015 en soi-même que nous connaissons ne nécessitera pas – je l'ai dit tout à l'heure et je le redis – du recours à l'emprunt. Une recette de 4,8 M€ attendue peut être attendue un an de plus.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Guy COMBES, vous avez la parole.

M. COMBES.- J'ai bien entendu tout ce qui s'est dit. Je suis d'autant plus à l'aise que, depuis le début, régulièrement je demande quand est-ce que nous allons être payés. Ma position est donc simple ; je crois que c'est une position aujourd'hui qui ne pourra pas perdurer trop longtemps. J'ai bien entendu les propos du Président, j'ai bien entendu les propos du Vice-président aux finances, j'ai bien entendu les propos du Maire de Béziers, Vice-Président. Nous sommes dans la dernière ligne droite. Moi, j'aurais tendance à dire : il faut tout arrêter. Mais, bien évidemment, juridiquement, comme vient de l'expliquer le Vice-président aux Finances, il y a des procédures qu'il faut respecter. La solidarité, elle joue pleinement là parce que, si nous le souhaitions ce soir, nous pourrions reporter toute la problématique sur la Ville de Béziers.

M. MENARD.- Non, pas du tout. C'est un contrat avec la SEBLI.

M. COMBES.- Nous pourrions reporter cette problématique sur la Ville de Béziers éventuellement, Robert. Tu le comprends bien.

M. MENARD.- Non, je ne le comprends pas. Ce n'est pas vrai.

M. COMBES.- Aujourd'hui, ce que je souhaite moi, puisqu'il y a un nouveau directeur de la SEBLI qui va être nommé, c'est que nous traitions les problèmes, que nous nous donnions le temps de les traiter mais que nous les traitions rapidement, parce que l'échéance de 2015 est une échéance que nous ne pourrions pas dépasser. Voilà ce que je voulais dire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur MARC, vous pouvez intervenir.

M. MARC.- Ce que l'on peut dire dans cette affaire, si l'on regarde bien, c'est que cela aurait impacté à terme la Ville de Béziers et que, la SEBLI payant un intérêt, à la sortie de 2015 pour le moment personne ne perd rien. Nous sommes en train de raisonner pour savoir ce qui se passera à la fin de 2015. A part le contrat de M. DU PLAA sur le champagne, c'est la

seule personne qui doit s'inquiéter puisque nous avons un an, si nous le reportons, pour permettre à cette structure de commercialiser l'immeuble. Soit elle l'a déjà commercialisé avec l'Université portugaise ; soit elle ne peut pas le faire et nous pourrions raisonner à ce moment-là. Ce serait donc mettre un conflit juridique sur cette affaire en mettant Béziers en porte-à-faux et la SEBLI en porte-à-faux pour un intérêt de l'Agglomération qui est un intérêt pratiquement nul dans la mesure où l'intérêt qui sera perdu sera payé par la SEBLI. La question qui nous est posée est donc la suivante : n'avons-nous pas un an pour régler ce problème ?

M. LE PRÉSIDENT.- Comme c'est très technique, je vais demander à M. RAMON de vous le réexpliquer parce que ce n'est pas si simple que cela.

M. RAMON, Directeur Général des Services de la CABM.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la situation est la suivante : C'est une concession qui est une concession de la Ville qui arrive à échéance en 2017. L'acquisition par la SEBLI s'est effectuée dans le cadre d'une concession de la Ville. La SEBLI doit effectivement le montant à l'Agglomération qui accepte de surseoir à percevoir ce montant. Si l'Agglomération décide de ne pas voter cette délibération ce soir, la conséquence c'est qu'effectivement, ensuite, il y a toute une série d'échéances ; c'est-à-dire que l'Agglomération devrait se retourner contre la SEBLI pour exiger le paiement. Si la SEBLI peut payer, elle paye. Si elle ne peut pas payer, le cas échéant elle devra se retourner vers son concessionnaire qui est garant sur la concession, et donc là il reviendra à la Ville, le cas échéant, de faire face par un emprunt ou par autre chose. Si ensuite cela n'est pas possible, il pourrait y avoir une rupture de bail, et à ce moment-là c'est la concession entière qui serait restituée à la Commune qui devrait payer le montant total de la concession qui est de 5,9 M€.

En tout état de causes, la situation aujourd'hui c'est que c'est un dossier qui est porté par l'Agglomération, et si l'Agglomération décide de ne pas le voter il y a toute une série de procédures qui devraient conduire la SEBLI à se retourner vers la Ville pour obtenir la garantie que constitue la Ville.

M. MENARD.- Pardon, Monsieur RAMON, de vous contredire, mais ce n'est pas exactement cela. Il y a un contrat qui a été signé par la SEBLI avec un locataire qui s'est engagé à acheter le bâtiment. Si jamais le maire que je suis voit la SEBLI se retourner vers la Ville – je ne souhaite pas que nous en arrivions là –, je dirai : « Monsieur le Président, vous vous retournez vers votre locataire ». Ce n'est pas moi qui préside la SEBLI, c'est M. LACAS. Là, Frédéric, je ne m'adresse plus à toi en tant que président de l'Agglomération. Je me retournerai contre toi en te disant : attendez, vous avez un contrat, faites-le respecter. Il y a un contrat. Ce n'est pas moi qui l'ai signé. Ce contrat a été signé avec une garantie de rachat. Vous me dites : non. Attendez, vous vous moquez du monde. C'est cela, la réalité. Alors, aujourd'hui, moi je veux bien, nous ne votons pas cette délibération et je ne donne pas cher de la peau de la SEBLI dans les six mois qui viennent. Alors c'est peut-être ce que vous voulez et c'est peut-être une bonne solution. On s'amuse à cela, essayons...

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur DU PLAA, vous avez la parole.

M. DU PLAA.- Je pense qu'il faut quand même en sortir. Ce qui gêne un peu tout le monde, c'est que dans la délibération qui est présentée on dit : « on n'est pas en mesure de régler le prix de vente, ce n'est pas la première fois, on reporte cela d'un an et on verra cela l'année prochaine ». Mais tout le monde comprend bien que s'il n'y a pas des mesures qui sont prises, nous nous retrouverons dans la même situation l'année prochaine.

Par ailleurs, moi, j'ai proposé effectivement cette offre désintéressée par rapport au

champagne, mais je ne me suis jamais engagé à offrir le champagne sur le fait que le Clési paierait le bâtiment, je ne suis pas fou quand même. La difficulté qu'il y a pour la SEBLI à l'heure actuelle, c'est comment vendre un bâtiment qui est occupé actuellement avec un locataire plus ou moins défaillant mais qui s'est par ailleurs engagé à acheter le bâtiment.

M. ABOUD.- S'il l'achète.

M. DU PLAA.- Cela ne facilite pas les choses. Nous savons très bien que ce locataire n'achètera pas le bâtiment, c'est évident.

M. ABOUD.- Il s'est engagé à l'acheter.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, c'est une option d'achat. Selon sa réussite, c'était une option d'achat.

M. DU PLAA.- C'est une option d'achat. Deuxièmement, il y a des incertitudes qui pèsent sur le devenir de ce centre universitaire ou de ce centre qui se veut universitaire au regard de la législation sur l'enseignement supérieur. S'il y avait parmi nous des personnes un petit peu procédurières, elles pourraient aussi reprocher à la SEBLI d'avoir concédé un loyer très inférieur au prix du marché ; ce qui, s'agissant d'un établissement d'enseignement privé, pourrait être considéré comme une infraction à la législation et en fait une aide indirecte à l'enseignement privé. Ce n'est donc pas l'idéal.

Moi, il me semble qu'à ce stade il devrait pouvoir être possible de voter cette délibération parce que, sinon, effectivement la SEBLI pourrait, n'ayant pas de délai supplémentaire, être mise en demeure de payer ; ce qui déclencherait une série de conséquences dommageables pour tout le monde. Mais nous pourrions peut-être, dans la délibération, indépendamment du fait qu'il y a le prolongement d'un an de ce protocole, préciser qu'il est demandé à la SEBLI de clarifier la situation de l'actuel locataire au regard des engagements qu'il a pris, premièrement, et deuxièmement que la SEBLI présente au Conseil Communautaire d'ici le 30 juin un rapport sur les perspectives de commercialisation, de manière que nous nous engagions dans un processus qui serait disons plus dynamique que le seul report de l'échéance ; c'est-à-dire qu'à la fois nous précisons quel est le sort, d'ici la rentrée universitaire prochaine, de l'occupant actuel par rapport au paiement des loyers et par rapport aux perspectives d'acheter le bâtiment, et parallèlement les contacts qui sont en cours et qui peuvent se développer pour la commercialisation feront l'objet d'un rapport au Conseil Communautaire. A ce moment-là, il restera six mois pour prendre d'autres dispositions si nécessaire. Moi, il me semble que nous pourrions peut-être faire cela, afin à la fois d'en sortir et montrer aussi que nous aimerions bien quand même que cela avance.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur RESPLANDY, vous avez la parole.

M. RESPLANDY.- Je vais intervenir très rapidement. C'est affligeant. Oui, c'est le terme. Avec ce qui vient de se passer à l'instant, nous avons le résultat de ce que nous avons semé depuis 9 mois. A vouloir absolument mettre en relief des divergences politiques subalternes depuis 9 mois, nous sommes en train de nous retrouver presque dans une situation où nous sommes en train de nous tuer nous-mêmes en disant : je te tue, tu me tues, comme cela tout le monde est mort. Il faut arrêter ces histoires. Alors il faut arrêter ces histoires de part et d'autre, mais il faut arrêter ces histoires. Si nous voulons servir le territoire demain et faire quelque chose d'efficace, il faut déjà que la gouvernance de l'Agglomération commence à fonctionner efficacement et arrêter de se menacer en disant : « je ne te paye pas, tu ne me payes pas ; si je ne te paye pas, tu ne vas pas me payer, etc ». J'ose espérer que ce soir

nous allons voter cette résolution parce que, sinon, cela mettrait non seulement l'Agglomération dans une situation pas possible, la Mairie dans une situation pas possible, et la SEBLI n'en parlons pas. Soyons un peu sérieux. Je ne suis pas certain que ces débats aient un intérêt.

L'intérêt, il est qu'effectivement le nouveau directeur de la SEBLI, ainsi que les instances et le conseil d'administration de la SEBLI, négocient et réfléchissent avec la Mairie et l'Agglomération à trouver des solutions et un plan sur plusieurs années parce que nous n'allons pas nous en sortir comme cela par un tour de passe-passe, cela c'est certain.

Il convient donc que nous travaillions sérieusement sur des solutions de sortie et qu'après nous les propositions ici même. Mais il faut que l'on arrête ces gesticulations qui, à mon avis, n'ont pas d'intérêt pour le Biterrois.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur MENARD, vous avez la parole.

MENARD.- Monsieur RESPLANDY, mon fils dirait : « j'hallucine ». J'hallucine ! C'est vous, c'est-à-dire vos amis politiques qui nous ont mis dans une pagaille incroyable avec des choix irresponsables et vous venez ici jouer au sage qui nous dirait qu'est-ce que nous pouvons faire.

(Applaudissements dans le public)

M. LE PRÉSIDENT.- S'il vous plaît, dans la salle, pas de manifestations.

M. MENARD.- Mais enfin, Monsieur RESPLANDY, vous vous moquez du monde ! Que vous nous disiez un certain nombre de choses, je veux bien les entendre. Personne ici ne se déchire, nous essayons de trouver une solution. Mais ne faites pas le grand sage, surtout pas vous, vous qui étiez sur une liste municipale qui nous a amenés dans cette situation-là, qui a signé avec le Clési cet accord-là, qui a acheté dans ces conditions ce bâtiment-là, et maintenant vous nous expliquez ce qu'il faut faire. Non, mais enfin, tu rigoles deux minutes !

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense que tout le monde a assez parlé. Nous allons donc voter. Moi, je vous demande de voter pour que nous prolongions le délai. Par contre, cette question, je ne la présenterai pas de nouveau. Dans les temps qui nous seront donnés, d'ici trois à six mois, il faut qu'avec le nouveau directeur de la SEBLI et la Commune nous arrivions à trouver une solution la meilleure possible, bien entendu, pour travailler ensemble et éviter justement que nous reparlions de ce débat parce que je sais que, dans les temps à venir, au niveau des arbitrages budgétaires et au moment des investissements, on va nous dire qu'il manque à l'appel 4,7 M€ au niveau de notre agglomération, que nous portons, nous, Agglomération, au nom de la Commune de Béziers.

M. MENARD.- Non. Au nom de la SEBLI.

M. LE PRÉSIDENT.- La SEBLI le porte au nom de la concession de la Commune.

M. MENARD.- Qui est le président de la SEBLI ?

M. LE PRÉSIDENT.- Le président de la SEBLI c'est moi, et tu fais partie du conseil d'administration. Cela n'a rien à voir avec toi bien entendu, mais quelque part c'est l'Agglomération qui porte 4,7 M€ régulièrement sur des projets qui soutiennent la commune. Alors le but, c'est de la soutenir la commune de Béziers bien entendu, mais je ne veux pas demain que nous soyons au ralenti parce que nous n'aurons pas fait nos bilans correctement.

Alors nous allons voter sur cette délibération, et j'espère que dans les mois qui viennent nous aurons trouvé des solutions concrètes où chacun s'engage. Alors j'ai bien entendu que la SPL ne serait pas concurrentielle par rapport à la SEBLI ; c'est un engagement, et donc j'espère que l'on saura s'en souvenir.

Nous allons passer au vote parce que le débat a été un peu long, mais il était nécessaire parce que c'est un dossier assez complexe, qui vient de loin, je l'entends.

Pour cette question-là, qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 01 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous pouvons passer à la question suivante qui est la question n° 2, mais maintenant cela devrait aller un peu plus vite. Monsieur GELY, vous avez la parole.

DÉLIBÉRATION N° 02 : FINANCES – Subvention d'équilibre 2014 du budget principal au budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Rapporteur : M. GELY

M. GELY.- Je vous rappelle que nous avons passé deux dossiers en 1 h 53. J'espère que la suite sera plus brève, tout au moins sur les dossiers que je vais vous présenter parce que – je vous rassure – cela ne va pas engager un débat très passionné.

Sachant que le premier dossier concerne une subvention d'équilibre du budget principal au budget SPANC. Je rappelle quand même pour les novices qu'il y a une obligation que le SPANC qui existe depuis 5 ans soit à l'équilibre à partir de l'année prochaine. Mais, cette année, nous pouvons nous autoriser à lui verser 10 000 € pour équilibrer ses comptes. Donc votez sans inquiétude, nous sommes dans la légalité.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est beaucoup plus simple, et nous pouvons lui faire confiance. Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 02 est adoptée à l'unanimité. Je remercie.

Robert, tu peux présenter la question suivante.

DÉLIBÉRATION N° 03 : FINANCES – Subvention d'équilibre 2014 du budget principal au budget annexe transport

Rapporteur : M. GELY

M. GELY.- La question n° 3 est encore plus simple. Il vous est proposé d'autoriser le budget principal à verser la subvention d'équilibre annuelle au budget transport quand elle sera connue, et elle sera connue en janvier. Mais il convient que vous nous autorisiez quand même à ce que nous puissions la verser pour que ce budget soit à l'équilibre au travers de cette subvention que nous aurons à lui allouer.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 03 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.
Nous passons à la question suivante.

DÉLIBÉRATION N° 04 : FINANCES – Avance sur subvention à l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée

Rapporteur : M. GELY

M. GELY.- La question n° 4 concerne une avance de subvention à l'O.T.C., sachant qu'il vote son budget au premier trimestre. Au niveau de l'avance de subvention, simplement une précision : c'est 50 % de la subvention qui lui avait été allouée sur l'exercice budgétaire 2013, étant entendu qu'aujourd'hui nous essayons de caler le budget 2015 sur le réalisé de 2013. D'où l'explication que je viens de vous fournir.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 04 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question n° 4 bis.

DÉLIBÉRATION N° 5 : FINANCES – Budget Principal – Décision modificative n° 9

Rapporteur : M. GELY

M. GELY.- La question n° 5, c'est une décision modificative en complémentarité à ce que nous avons voté il y a maintenant un mois, à savoir que nous avons constitué une provision pour risques et charges liée à la Taxe Globale sur les Activités Polluantes (TGAP), compte tenu d'une augmentation de recette. Aujourd'hui, il faut simplement ajuster les imputations comptables pour cette somme de 260 000 € en recettes et en dépenses. C'est donc tout à fait neutre.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la fourrière animale. Gérard ABELLA présente la question n° 6.

DÉLIBÉRATION N° 06 : MOYENS GÉNÉRAUX ET SYSTÈMES D'INFORMATION – Délégation de service public pour l'exploitation du service de la Fourrière animale – Approbation du rapport d'activité 2013

Rapporteur : M. ABELLA

M. ABELLA.- Bonsoir. Je vais essayer d'être aussi rapide que Robert. La délibération n° 6 porte sur l'approbation du rapport d'activité 2013 de la délégation de service public pour l'exploitation du service de la Fourrière Animale.

Par contrat d'affermage en date du 6 décembre 2010, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a confié à la société SACPA l'exploitation du service de la Fourrière animale pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

La société SACPA, délégataire, a remis son rapport conformément à la réglementation.

Je vous propose d'approuver le rapport d'activité 2013 du délégataire pour l'exploitation du service de la fourrière animale.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous pouvons nous féliciter que le compte de résultats devienne bénéficiaire en 2013 pour la première fois depuis 2011.

M. ABELLA.- Ce que je peux rajouter simplement, c'est que cela coûte 247 000 € à l'Agglomération tout simple. Je pense que je pouvais le rajouter cela puisque cela avait été oublié.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, mais il fallait que tu le dises.

M. ABELLA.- Eh bien je viens de le dire pour préciser ce petit rajout.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 06 est adoptée à l'unanimité. Merci.

Nous avons voté sur la question n° 7.

Alain BIOLA présente la question n° 8 sur les Portes de Sauvian.

DÉLIBÉRATION N° 08 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – ZAC Les Portes de Sauvian – Approbation du compte rendu d'activité à la collectivité 2013 – Annule et remplace la délibération n° 17 approuvant le CRAC 2013 du 25 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 09 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – ZAC Les Portes de Sauvian – Protocole d'accord portant modification de la date d'exigibilité du prix de vente des terrains situés sur la commune de Sauvian – Avenant n° 1

Rapporteur : M. BIOLA

M. BIOLA.- Alors, cela, ça va être un peu compliqué puisque nous allons nous retrouver un peu dans la même situation qu'avec l'IUT. La SEBLI devait rembourser à la CABM qui en avait fait l'avance l'acquisition de parcelles pour un montant de 2 403 025 €. Au niveau du CRAC qui a été validé le 25 septembre 2014, nous avons validé cette opération en considérant que la SEBLI devait pouvoir bénéficier d'un prêt bancaire à hauteur de 1 500 000 € pour pouvoir compenser son manque de trésorerie pour cette opération. A ce jour, elle n'a pas pu obtenir de prêt, les négociations sont toujours en cours, mais il nous semble nécessaire et indispensable de considérer que nous n'arriverons pas à boucler ce dossier-là dans l'esprit du CRAC avant la fin de l'année.

En conséquence, la première chose qu'il vous est demandé de voter, c'est la modification du CRAC en considérant que la CABM reporte le remboursement de cette somme à la fin de l'année prochaine, le 31 décembre 2015. Cela, c'est le premier dossier.

Le deuxième point, c'est d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention relative à ce dossier avec la SEBLI.

J'ai donc présenté les délibérations n° 8 et 9.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

M. MENARD.- Juste une remarque. Nous nous étions abstenus. Pour montrer notre bon esprit, nous voterons pour aujourd'hui.

M. BIOLA.- Merci, Monsieur MENARD.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

Les délibérations n° 08 et 09 sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur BIOLA, vous pouvez présenter la question suivante.

**DÉLIBÉRATION N°10 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – Parc Actipolis –
Convention de rétrocession et de mise à disposition des équipements à la collectivité.
Avenant n° 1**

Rapporteur : M. BIOLA

M. BIOLA.- Le dossier n° 10 concerne le parc Actipolis. C'est un parc qui se trouve sur la commune de Villeneuve-lès-Béziers, qui a été rétrocédé à la Communauté d'Agglomération, à l'exception des infrastructures de communications électroniques, la téléphonie essentiellement. Il vous est donc proposé d'intégrer ces infrastructures. Cela se fait en deux temps. D'abord, c'est la Commune de Villeneuve-lès-Béziers qui récupère les infrastructures et elle les rétrocède ensuite à la CABM puisque c'est la CABM qui a en charge la gestion du parc. Il s'agit du réseau de fibre optique.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

vo Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question suivante.

**DÉLIBÉRATION N° 11 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – ZAC de Mercorent –
Agrément de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée à la SEBLI pour la
cession du lot ZA1 n° 47ep**

**DÉLIBÉRATION N° 12 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – ZAC de Mercorent –
Agrément de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée à la SEBLI pour la
cession du lot ZA1 n° 99ep**

Rapporteur : M. BIOLA

(Présentation de documents sur écran)

M. BIOLA.- Dans la délibération n° 11, il s'agit d'un agrément à la SEBLI pour la cession d'un terrain situé sur la ZAC de Mercorent. La SEBLI nous sollicite, comme chaque fois, pour l'agrément d'une cession de parcelle. Là, il s'agit du lot ZA1 n° 47ep. C'est une parcelle de 200 m2, pour une surface de plancher maximum autorisée de 100 m2.

Le prix du lot, c'est 52 € HT le m2, soit 10 400 € HT.

L'acquéreur, c'est la société MARECHAL, qui est un carrossier qui a besoin d'agrandir son bâtiment pour y installer une cabine de peinture.

Dans la délibération n° 12, il s'agit d'une parcelle de 234 m² pour une surface de plancher maximum autorisée de 117 m². Le prix du lot s'établit à 10 998 € HT, soit 47 € HT le m². L'acquéreur de cette parcelle, c'est la société BOUZAT qui s'occupe de traitement de bois, qui a besoin de créer un show-room et d'aménager aussi des locaux.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

Les délibérations n° 11 et 12 sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question n° 13.

DÉLIBÉRATION N° 13 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – Désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au sein des conseils d'administration des collèges et lycées situés à Béziers
Rapporteur : M. BIOLA

M. BIOLA.- Avec la question n° 13, nous allons faire un petit tour du côté de l'Éducation Nationale. Il s'agit de désigner des représentants de la Communauté d'Agglomération dans les conseils d'administration des collèges et lycées situés à Béziers.

La Ville de Béziers est déjà représentée dans ces conseils d'administration de collèges et lycées, et aux yeux de la réglementation la Communauté d'Agglomération doit aussi y siéger. S'il y a des candidats, qu'ils se manifestent. S'il n'y a pas de candidats, nous vous en proposons deux :

- Le premier, en titulaire, ce serait moi-même.

- Le suppléant, ce serait Alain ROMERO.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. BIOLA.- Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT.- Guy COMBES présente la question suivante.

DÉLIBÉRATION N° 14 : DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET DE LA VITICULTURE – Convention de superposition d'affectations sur le domaine public fluvial entre VNF et la CABM pour l'aménagement touristique du site des Neuf Écluses de Fonseranes
Rapporteur : M. Guy COMBES

M. Guy COMBES.- Il s'agit de trois conventions. Je vous propose de pouvoir voter les délibérations n° 14 et 15 ensemble.

Pour ce qui concerne la délibération n° 14, il s'agit d'une convention de superposition d'affectations sur le domaine public fluvial entre VNF et la CABM, dans le cadre de l'aménagement du site des Neuf Écluses de Fonseranes.

Je rappelle que le site des Neuf Écluses est situé sur l'emprise du Canal du Midi, et donc à ce titre relève bien évidemment de la domanialité publique de l'État, dont VNF assure la gestion.

Afin de permettre l'intervention de la CABM sur les terrains appartenant à VNF, il est nécessaire de conclure une convention dite de superposition d'affectations. Cela permet au domaine public fluvial de conserver son affectation initiale, tout en autorisant la maîtrise de l'aménagement et de la gestion du site sur le plan touristique par la CABM.

La convention de superposition d'affectations est faite à titre gratuit, et elle est conclue pour une durée indéterminée.

Il convient :

- d'approuver cette convention.
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question suivante.

DÉLIBÉRATION N° 15 : DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET DE LA VITICULTURE – Convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels, entre VNF et la CABM, pour la réhabilitation, l'extension et l'exploitation du coche d'eau des Neuf Écluses de Fonseranes

DÉLIBÉRATION N° 16 : DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET DE LA VITICULTURE – Convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels, entre VNF et la CABM, pour la construction et l'exploitation d'un kiosque-buvette sur le site des Neuf Écluses de Fonseranes

Rapporteur : M. Guy COMBES

M. Guy COMBES.- Je peux vous présenter la délibération n° 15 et la délibération n° 16 en même temps.

Il s'agit là de deux conventions d'occupation temporaire constitutives de droits réels entre VNF et la CABM, la première pour la réhabilitation, l'extension et l'exploitation du coche d'eau des Neuf Écluses de Fonseranes, et la seconde pour l'exploitation d'un kiosque-buvette sur le site des Neuf Écluses de Fonseranes.

Ces conventions nous permettent de pouvoir faire les aménagements nécessaires sur le site des Neuf Écluses tant au niveau du kiosque-buvette qu'au niveau du coche d'eau.

Par contre, ces deux conventions sont à titre onéreux. Ce sont des conventions qui sont conclues pour une durée de 18 ans.

En ce qui concerne le kiosque-buvette, la redevance annuelle est de 794,24 €.

En ce qui concerne le coche d'eau, la redevance annuelle est fixée à 11 481,63 €.

Je précise que ces conventions d'occupation temporaire ayant été passées directement avec les structures régionales de VNF, cela nous a permis d'avoir des tarifs d'occupation annuels qui sont très compétitifs, puisque si nous étions passés par le niveau national nous aurions pu avoir des demandes qui seraient montées jusqu'à 100 000 €.

Voilà, Président, ce que je pouvais dire sur ces deux délibérations.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

Les délibérations n° 15 et 16 sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 17 : POLITIQUE DE LA VILLE – Convention de partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon pour le Réseau de Santé Béziers Méditerranée

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à la question n° 17. Comme M. ROMERO est parti, je vais présenter sa délibération. Il s'agit d'une convention de partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon pour le Réseau de Santé Béziers Méditerranée. Comme vous le verrez pour ceux qui veulent lire l'annexe à la délibération, c'est une convention avec l'ARS pour des actions de coordination du Réseau de Santé avec tous les acteurs de santé. L'Agence Régionale de Santé s'engage à contribuer au financement des actions du Réseau à hauteur de 15 000 € pour l'année 2014.

Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur Robert MENARD, vous pouvez présenter la question n° 18.

DÉLIBÉRATION N° 18 : HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Modification d'une garantie d'emprunt d'un montant total de 471 868 € pour le financement de l'opération de construction « Les Jardins du Libron » 4 logements individuels, située à Boujan-sur-Libron

Rapporteur : M. MENARD

M. MENARD.- Il s'agit de la modification d'une garantie d'emprunt pour le financement d'une opération de construction de 4 logements individuels à Boujan-sur-Libron. La Caisse des Dépôts et Consignations nous demande de modifier le taux annuel de progressivité de la double révisabilité limitée de ces emprunts. J'espère que tout le monde a compris. En gros, ce n'est pas grand-chose. Nous changeons de taux ; il était entre – 3 et 0,50 %, et dans la nouvelle version il est entre 0 et 0,50 %.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Vous pouvez présenter la question suivante.

DÉLIBÉRATION N°19 : HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Sollicitation de l'agrément dérogatoire au dispositif de défiscalisation immobilière dit « Pinel » pour les communes de Cers, Corneilhan et Valras-Plage

Rapporteur : M. MENARD

M. MENARD.- Dans la question n° 19, il s'agit du dispositif « Pinel » qui permet une

défiscalisation de 12 à 21 % du montant total de l'investissement immobilier. Il y a 3 communes qui ne bénéficiaient pas de l'agrément pour ce dispositif : Cers, Corneilhan et Valras-Plage. Maintenant, ils ont la possibilité de le demander à nouveau, et il est proposé à la CABM de le demander pour leur compte, c'est-à-dire de faire ce travail pour obtenir ce label.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Michel SUERE présente la question n° 20.

DÉLIBÉRATION N° 20 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE – Acquisition de l'immeuble 34 rue Berlioz, cadastré section OZ n° 381, sis commune de Béziers, dans le cadre de l'action foncière pour le logement social
Rapporteur : M. SUERE

M. SUERE.- Il s'agit de l'acquisition de l'immeuble 34 rue Berlioz. C'est dans le cadre de l'action foncière pour la création de logements sociaux.

La Communauté d'Agglomération, dans le périmètre de l'avenue Saint-Saëns, de la rue Berlioz et de la rue de l'Alma, a lancé une opération de création de logements sociaux, en réservant et en portant le foncier.

Il nous restait une parcelle à acquérir. C'est une parcelle cadastrée section OZ n° 381, d'une surface de 79 m2, qui comporte 4 appartements vacants. Cette négociation a été faite auprès de Mme LOISEAU Jeanne et de M. VILLERMAUX Pascal, pour un montant de 40 250 €.

Il vous est donc demandé de valider cette décision d'acquisition de la parcelle.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Bernard AURIOL présente la question n° 21.

DÉLIBÉRATION N° 21 : CYCLE DE L'EAU – Convention spéciale de déversement d'eaux résiduaires non domestiques avec O.I. Manufacturing
Rapporteur : M. AURIOL

M. AURIOL.- Il s'agit d'une convention spéciale de déversement d'eaux résiduaires non domestiques avec un industriel, O.I. Manufacturing, comme d'habitude.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions sur cette délibération ? Pas de questions.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question n° 22.

DÉLIBÉRATION N° 22 : CYCLE DE L'EAU – Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Rapporteur : M. AURIOL

M. AURIOL.- Il s'agit de l'approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif, donc du SPANC dont Robert GELY a parlé tout à l'heure.

Le conseil d'exploitation du SPANC s'est réuni le 4 septembre et a émis un avis favorable sur ce rapport, ainsi que la commission consultative des services publics locaux qui s'est réunie, elle, le 14 novembre.

Il vous est proposé d'approuver ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Bernard AURIOL présente la question n° 23.

DÉLIBÉRATION N° 23 : CYCLE DE L'EAU – Fixation des tarifs 2015 de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

Rapporteur : M. AURIOL

M. AURIOL.- La question n° 23 porte sur la fixation des tarifs 2015 de la participation pour le financement de l'assainissement collectif. C'est pour le raccordement au réseau. Nous vous proposons de rester aux tarifs de l'an dernier, comme nous le faisons sur tous les votes sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement, si vous en êtes d'accord.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question n° 24.

DÉLIBÉRATION N° 24 : CYCLE DE L'EAU – Fixation des tarifs 2015 de la participation pour le rejet d'eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique

Rapporteur : M. AURIOL

M. AURIOL.- Là, c'est la même chose que dans le dossier que nous venons de voir, mais là c'est la fixation des tarifs 2015 de la participation pour le rejet d'eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique. Là, les personnes qui sont visées, ce ne sont pas les industriels, ce ne sont pas les citoyens qui ont une maison, ce sont les gens qui ont des hôtels, des commerces ou des ateliers, notamment des artisans, commerçants et professions libérales. Pour ces professionnels, il y a un règlement particulier. Nous le votons cette année parce que la loi nous l'impose. Avant nous le globalisons et nous fixons tous ces tarifs dans la même délibération. Cette année, il faut faire deux délibérations différentes. Là aussi, nous n'appliquons pas d'augmentation sur ces tarifs.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Bernard AURIOL présente la question n° 25.

DÉLIBÉRATION N° 25 : CYCLE DE L'EAU – Fixation des tarifs 2015 eau et assainissement pour les communes gérées en régie

Rapporteur : M. AURIOL

M. AURIOL.- Nous avons laissé ce dossier en suspens l'autre fois parce que nous voulions rencontrer les deux maires concernés de Lieuran et de Villeneuve. Il s'agit donc de la fixation des tarifs 2015 eau et assainissement pour les communes gérées en régie. Cela a été vu en accord avec les deux maires.

Il vous est proposé les tarifs que vous avez sous les yeux :

- un abonnement « eau potable » à 21,42 € HT/an et une redevance au volume consommé à 1,3731 € HT/m³ ;

- un abonnement « assainissement » à 20,48 € HT/an et une redevance au volume consommé à 1,6662 € HT/m³.

Ce sont les tarifs 2015. Je précise que 2016 ce sera la fin d'une histoire ; tout va être renégocié ou tout va repasser en régie ; nous n'avons pas encore choisi. Il n'y aura certainement pas, en accord avec les maires, d'augmentation en 2016.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Bernard AURIOL présente la question n° 26.

DÉLIBÉRATION N° 26 : CYCLE DE L'EAU – Service Public d'Assainissement Non Collectif – Mise à jour des montants des redevances et de la pénalité financière

Rapporteur : M. AURIOL

M. AURIOL.- Il s'agit de la mise à jour des montants des redevances et de la pénalité financière pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif. Les pénalités financières s'appliquent aux gens qui refusent de se laisser contrôler.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons à la question n° 27 qui est présentée par Jean-Claude RENAU.

DÉLIBÉRATION N° 27 : TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES ET DE LA GESTION DES DÉCHETS – Convention d'entente avec le SICTOM de Pézenas-Agde

Rapporteur : M. RENAU

M. RENAU.- Cette question n° 27 porte sur une convention d'entente avec le SICTOM de Pézenas-Agde. Le SICTOM de Pézenas-Agde exerce en représentation-substitution la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés pour le compte de la Communauté d'Agglomération, pour les communes de Lignan-sur-Orb, Boujan-sur-Orb, Lieuran-lès-Béziers, Espondeilhan, Corneilhan, Servian, Bassan et Cers.

Sachez que cette convention a été votée par le SICTOM en conseil vendredi. Nous vous demandons donc d'approuver cette convention.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Christophe THOMAS présente la question n° 28 sur les transports.

DÉLIBÉRATION 28 : GÉNIE URBAIN – Délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports collectifs urbains passée avec l'entreprise Transdev Urbain – Rapport d'activité 2013

Rapporteur : M. THOMAS

M. THOMAS.- Merci, Frédéric. Il convient de présenter le rapport d'activité 2013 relatif à la délégation service public pour l'exploitation du réseau de transports collectifs urbains passée avec l'entreprise Transdev Urbain. Il s'agit bien du rapport d'activité 2013, nous n'anticipons pas

MI. sur celui de 2014.

Je vous indique les éléments principaux du rapport :

- 2 493 111 kilomètres parcourus pour 6 363 000 voyages estimés ; tant que nous n'avons pas la billettique en place, ce sera de l'estimation et ce ne sera pas au 43^{ème} voyage près.

- un parc de véhicules qui est récent : 6 ans et 2 mois, avec 61 véhicules.

- un impact financier qui est celui qui vous est présenté, à savoir 10 avenants qui ont provoqué 1 114 000 € de plus que ce qui était prévu dans la DSP, avec une compensation tarifaire de 263 000 €.

Sachant que les recettes contractuelles s'établissent à 1 036 000 € que nous comparons aux 12 M€ du compte d'exploitation. Les recettes, ce sont les billets vendus ; vous voyez donc la part des billets par rapport à l'exploitation ; ils ne représentent même pas 10 %.

Voilà la présentation rapide que je pouvais faire de ce rapport. Je ne sais pas si vous avez des questions.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non. C'est un service public pour lequel la Communauté d'Agglomération abonde quand même à 3,5 M€ pour l'équilibre ; ce qui n'est pas rien, mais c'est pour un service public.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Christophe THOMAS présente la question suivante.

DÉLIBÉRATION 29 : GÉNIE URBAIN – Délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport urbain de Béziers Méditerranée – Avenant n° 15
Rapporteur : M. THOMAS

M. THOMAS.- Il s'agit de la question n° 29 qui concerne l'avenant n° 15 à la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport urbain. Cet avenant n° 15 sera le dernier de l'année.

Cet avenant concerne d'une part l'acquisition d'un quai amovible qui vient d'être installé la semaine dernière au droit de la Caisse d'Épargne, avenue Clemenceau, qui permet d'avoir un quai accessible à ce niveau-là. C'est une première. Nous essayons de mettre en place des quais amovibles.

Cet avenant est lié d'autre part à un renfort de ligne classique sur la ligne 16 Béziers/Valras-Plage durant l'été, pour un montant supplémentaire de 1 540 € HT.

Voilà les deux objets de cet avenant n° 15.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. C'était la dernière question.

Y a-t-il d'autres questions supplémentaires ? Non. C'est le dernier Conseil Communautaire de l'année. Je vous souhaite de bonnes fêtes en famille et dans toutes vos communes. Bonnes fêtes de fin d'année et je vous dis à l'année prochaine.

(La séance est levée à 20 h 15)
